

Académie de Reims

Rapport de jury Concours de Professeurs des Ecoles

Session 2022

Données statistiques

Le concours de recrutement de professeurs des écoles constituait la première session d'épreuves dont les nouvelles modalités d'organisation ont été fixées par l'arrêté du 25 janvier 2021.

Sur les 883 inscrits dans l'académie de Reims, 317 se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité, soit 35,90 %.

256 candidats ont été déclarés admissibles.

180 candidats ont été admis sur liste principale et 20 candidats ont été admis sur liste complémentaire.

Concours	Inscrits	Présents à l'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Présents à l'admission	Postes pourvus à l'admission
Concours externe public	587	225	200	189	154
Second concours interne public	57	18	11	11	6
Troisième concours public	125	45	20	20	5
Concours externe privé	86	19	16	16	10
Second concours interne privé	14	5	5	5	3
Troisième concours privé	14	5	4	4	2
Total	883	317	256	245	180

Articles R914-14 à R914-19 du code de l'éducation relatifs aux concours de recrutement des maîtres de l'enseignement privé sous contrat dans le premier degré ;

Décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Arrêté du 9 septembre 2013 modifié relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires.

Arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, concours externes spéciaux (langues régionales, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrats

Le cadre de référence des épreuves est celui des [programmes de l'école primaire](#). Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul, l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Extraits du site : devenirenseignant.gouv.fr

Les deux premières épreuves écrites d'admissibilité permettent de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoirs adaptés à l'exercice professionnel, de sa capacité à utiliser les modes d'expression écrite propres aux domaines évalués et de présenter une maîtrise avérée de la langue française écrite. Ces écrits portent sur le français et les mathématiques à savoir les deux domaines d'enseignements fondateurs de l'école primaire. L'admissibilité permet ainsi de déterminer un groupe de candidats présentant un niveau de maîtrise suffisant du français et des mathématiques pour exercer le métier de professeur des écoles.

➤ **Le sujet :**

La nouvelle épreuve de français, de 3 heures, sur 20 points, se compose d'un texte, suivi de questions de langue et d'un sujet de réflexion.

Le texte soumis à l'analyse des candidats pour cette session 2022 était un extrait de *L'Art d'être grand-père* de Victor Hugo, publié en 1877. Le poète, alors âgé de soixante-quinze ans, évoque la relation particulière tissée, au soir de sa vie, avec ses deux petits-enfants, « Georges et Jeanne » : ces tout jeunes enfants, de 6 mois et de deux ans, qu'il élève à la mort de leur père, l'attendrissent, l'apaisent, et constituent paradoxalement un soutien et une source d'enseignement pour le vieil homme. Intermédiaires entre le ciel et la terre, ces enfants qui ne font que balbutier, parlent le langage des anges et revêtent un caractère sacré. La tendresse et l'attachement passionné éprouvés par le grand-père deviennent, au fil des vers, un véritable culte au mystère et aux vestiges du Paradis que ces tout petits gardent encore en eux.

La première partie, sur 7 points, évalue la maîtrise des connaissances grammaticales. Elle était constituée cette année de 6 questions, portant d'une manière très classique et dans la continuité de l'ancienne épreuve du CRPE, sur l'orthographe grammaticale, la nature et la fonction des mots, les temps verbaux et la syntaxe. Au-delà des connaissances purement grammaticales, certaines questions évaluaient également la compréhension du sens, invitant par exemple le candidat à expliciter la fonction du double point dans la phrase ou à procéder à une manipulation pour transformer une forme en –ant en proposition subordonnée.

La deuxième partie, sur 4 points, est entièrement consacrée au lexique et à la compréhension lexicale. Les questions évaluaient la capacité des candidats à expliquer la composition d'un mot, à formuler une définition, à justifier le ou les sens d'un terme par une analyse précise du texte.

La nouvelle épreuve renforce le poids des connaissances linguistiques évaluées : celles-ci représentaient 27,5 % de la note jusqu'à la session 2021 ; elles représentent désormais 55 %.

La troisième partie, sur 9 points, est un sujet de réflexion adossé au texte support. Il invitait cette année à s'interroger sur les liens intergénérationnels, en se fondant sur une analyse des relations présentées dans le texte de Victor Hugo et en élargissant la réflexion à la société. Cette partie évalue les capacités d'expression des candidats, leur aptitude à structurer un propos argumenté, leur compréhension des enjeux du texte comme leur culture personnelle.

➤ **Les résultats :**

321 copies contre 569 à la session 2021.

Même s'il est peu probant de comparer des résultats à un concours dont la maquette a changé, on note un certain fléchissement de la moyenne générale pour cette session : 10,92/20 (contre 12,25/20 en 2021). Elle reste cependant légèrement supérieure à celle de 2020 (10,75 /20).

Le pourcentage de copies ayant une note inférieure à 10/20 a augmenté de 15 points par rapport à l'an dernier (38,3 % contre 23 %). On retrouve là aussi des pourcentages proches de la session 2020 (37,3 %)

Le nombre de notes éliminatoires (notes inférieures ou égales à 5/20) est passé de 4,4% en 2021 à 6,9 % pour cette session. Corollairement, le poids des très bonnes copies (entre 15 et 20/20) a baissé, passant de 22,1 % à 12,5 % pour la session 2022.

L'empan des notes est très large : de 0 pour une copie blanche (ou 1,25 pour la note la plus basse) à 20, conformément à l'esprit d'un concours qui se veut discriminant.

	Notes éliminatoires de 0 à 5	5 < notes < 10	Notes < 10	10 ≤ notes < 15	15 ≤ notes ≤ 20	Notes > 10
Nombre	22	101	131	158	40	198
Pourcentage	6,9 %	31,5 %	38,3 %	49,2 %	12,5 %	61,7 %

Résultats par concours :

	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	226	20	46	6	18	5
Moyenne générale	10,8/20	11,7/20	11,5/20	9,6/20	9,9/20	11,1/20
Note la plus haute	20/20	16,25/20	17/20	17/20	15/20	16,5/20
Note la plus basse	0/20	6,25/20	1,25/20	1,5/20	1,5/20	7,5/20

Remarques et conseils aux candidats :

- ✓ **Première partie, « Étude de la langue », sur 7 points.**

	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Moyenne	4,1/7	4,3/7	4/7	3,4/7	3,9/7	3,5/7

Les questions portent sur le programme de fin de cycle 4 (classe de 3^e). Elle s'appuie sur la terminologie officielle disponible sur Eduscol : « La grammaire du français » établie par Fabrice Poly et Philippe Monneret. <https://eduscol.education.fr/document/1872/download> Les futurs candidats gagneront à s'y référer.

Si 166 candidats ont obtenu la moyenne (51,7 %) à cette partie, les questions ont été diversement réussies.

La question 1 demandait de justifier l'orthographe des terminaisons des mots soulignés : le verbe « jugez », conjugué à l'impératif présent, à la deuxième personne du pluriel, l'adjectif épithète « insensées », le verbe « rêver », complétant le verbe pouvoir et le verbe « monte » au présent de l'indicatif dont le sujet était postposé.

Cette question a été la mieux réussie, même si l'emploi de l'infinitif n'a pas été grammaticalement expliqué. Le jury rappelle par ailleurs que pour répondre correctement à une telle question, il convient d'identifier la nature et la fonction des mots relevés.

La question 2 portait sur les pronoms présents dans deux vers : il s'agissait de les identifier, d'indiquer leur fonction et de préciser ce qu'ils désignaient en se référant au texte. Trois pronoms étaient attendus : le pronom démonstratif « cela » sujet du verbe « dispense », qui renvoyait au propos tenu dans les deux vers précédents ; le pronom personnel « je », sujet du verbe « distingue », qui renvoyait évidemment au poète. Si ces deux pronoms ont été assez bien identifiés, le pronom relatif « que » en fonction de COD du verbe « font » a été le plus souvent occulté. Quand il a été cité, l'analyse a souvent été très incomplète. Rares ont été les candidats qui ont nommé l'antécédent « ombre » par exemple.

Les réponses, rarement totalement justes, témoignent de confusions dans l'esprit de nombreux candidats sur les classes grammaticales : le déterminant possessif « mes » a très souvent été considéré comme un pronom par exemple.

La question 3 concernait la phrase complexe : il s'agissait pour les candidats de préciser si les propositions dans les trois phrases soumises à l'étude étaient juxtaposées, coordonnées ou subordonnées. La question ne présentait aucune ambiguïté : la juxtaposition était marquée par le double point dans la première phrase, la coordination par la conjonction « et » suivi de l'adverbe « puis ». La subordination était introduite par le pronom relatif « qui ». Les réponses ont montré une bonne capacité à délimiter les propositions mais une difficulté à utiliser les termes grammaticaux attendus : les relations entre les propositions ont été globalement comprises, mais les termes de « subordination », « coordination », « juxtaposition » n'apparaissent pas explicitement. Par ailleurs, les notions de « principale », « indépendante », « subordonnée » semblent encore confuses dans bien des copies. La phrase complexe présentant la proposition subordonnée relative a été la moins bien analysée.

Le jury conseille aux candidats de conforter ces notions fondamentales du programme du cycle 3 : la structure de la phrase simple et de la phrase complexe doit être parfaitement acquise par des candidats qui se destinent à l'enseignement.

Pour ce qui est de la présentation de la réponse, le jury recommande de recopier intégralement les propositions afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur leur délimitation.

La question 4, très classique, concernait les temps verbaux et leur valeur d'emploi. Cinq temps verbaux étaient représentés : le passé simple (« fut »), le passé composé (« ai connu »), le présent (« envahit », « monte ») et l'imparfait (« chantaient ») de l'indicatif, et enfin, le conditionnel présent (« bégaieraient »). Beaucoup de candidats ont correctement identifié les temps, mais une frange non négligeable a confondu, de manière préoccupante à ce stade du cursus, imparfait et conditionnel. Est-il par ailleurs nécessaire de rappeler que le mode conjonctif n'existe pas ? 47 % des candidats ont correctement identifié tous les temps verbaux. Mais c'est sans doute leur valeur d'emploi qui a soulevé le plus de difficultés, à l'exclusion du présent, assez bien analysé. La valeur d'accompli du passé composé a rarement été perçue. Nombreux sont ceux qui ont justifié à tort l'emploi du passé simple par « une action courte », ce qui était irrecevable ici. La valeur d'irréel du conditionnel dans le système hypothétique n'a presque jamais été précisée.

La question 5 invitait les candidats à remplacer deux formes en –ant, « chancelants » et « ayant », par des propositions subordonnées de même sens. Il n'était pas demandé de donner la nature de ces formes ; en revanche, la réponse permettait de vérifier si le candidat avait perçu la nature adjectivale de « chancelants » remplacé par « qui chancellent » et la valeur causale de l'emploi du participe présent « ayant » que l'on pouvait remplacer dans le contexte par « puisqu'elle a encore... ». Le jury a été surpris – et assez consterné – de voir que 55 % des candidats ignoraient le sens de « chancelants ». La proposition subordonnée de substitution était le plus souvent grammaticalement correcte mais le sens était erroné (« qui chantent », « qui ont de la chance »). La relation causale du participe présent a été

rarement comprise et au lieu de la proposition subordonnée conjonctive circonstancielle attendue, les candidats ont majoritairement proposé une proposition subordonnée relative.

On voit ici que la grammaire ne saurait se travailler totalement déconnectée du sens : elle sert la compréhension d'un texte. Le jury ne peut que conseiller aux candidats de s'entraîner à l'analyse syntaxique en contexte ; à partir de textes lus, en se posant la question du sens des phrases autant que des constituants grammaticaux.

La question 6 constituait elle aussi un exercice de transformation ; il s'agissait de transposer une question du discours direct au discours indirect. Si la présence de paroles du poète a bien été perçue, l'expression « discours direct » n'a pas toujours été utilisée. Les transformations sont en revanche assez souvent justes. Reste l'erreur traditionnelle, souvent présente dans les copies d'élèves, et que l'on aurait espéré ne pas lire dans les copies de futurs professeurs : une inversion sujet-verbe fautive dans l'interrogation indirecte.

Le jury rappelle la nécessité, plus que jamais, de travailler rigoureusement la grammaire : les questions posées ne constituent pas des pièges. Elles sont récurrentes d'une session à l'autre, et vérifient des connaissances fondamentales. Elles ne sont nullement inaccessibles, y compris pour des candidats qui n'ont pas suivi de cursus littéraire. La préparation exige cependant un entraînement rigoureux et régulier. La grammaire s'apprend.

✓ **Deuxième partie : « Lexique et compréhension lexicale » sur 4 points.**

	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Moyenne	2,4/4	2,5/4	2,4/4	1,6/4	2,3/4	1,8/4

162 candidats (50,5 %) ont obtenu la moyenne à cette partie.

La question 1 a été la question la plus réussie de cette seconde partie. Elle portait sur la formation du mot « insensée ». Les futurs professeurs devront en effet apprendre aux élèves la composition des mots afin de leur donner les moyens de comprendre le fonctionnement de la langue et d'avoir des repères pour inférer le sens d'un terme inconnu. On n'attendait pas ici que les candidats indiquent l'étymologie du terme, mais qu'ils expliquent le processus de dérivation, par adjonction d'affixes : à partir de la base nominale « sens » signifiant « la faculté de juger », l'adjonction du suffixe -é (-es étant les marques flexionnelles de l'accord féminin pluriel avec le mot « choses ») permet au mot de passer dans la catégorie des adjectifs : il signifie alors « qui a du bon sens, qui est raisonnable ». L'adjonction du préfixe -in donne à l'adjectif un sens contraire.

La question 2 était une question de compréhension : il s'agissait d'expliquer en contexte le mot « chancelants » (« Les enfants chancelants sont nos meilleurs appuis. »). La question a été très discriminante : certains candidats qui connaissaient le sens du mot ont parfaitement su répondre à la question et souligner le paradoxe du terme en contexte (de tout petits enfants qui vacillent sur leurs jambes sont un soutien et un réconfort pour les vieillards). Mais le mot était visiblement inconnu d'une majorité de candidats dont les propositions ont été diverses et fantaisistes (*joyeux, pleins de vie, chanceux, qui ont tout pour réussir, qui chantent doucement...*).

La question 3 évaluait là aussi la compréhension du texte en amenant les candidats à s'appuyer sur un champ lexical, celui de la parole. A partir du sens étymologique du mot enfant (« infans », qui ne parle

pas), il fallait indiquer si le lexique employé dans le texte invalidait ou confirmait cette définition. Les copies ont présenté des relevés exacts de champs lexicaux. Toutefois, ce qui a distingué les meilleures copies est la qualité de l'exploitation des termes relevés. Dans la forme d'abord : on attendait ici un paragraphe rédigé d'une dizaine de lignes. Un relevé lexical dans un tableau à deux colonnes ne convenait pas dans la mesure où il ne présentait aucun commentaire des mots relevés. Concernant le fond, on attendait que les candidats rendent compte de l'opposition formulée dans la question : certes les enfants ne parlent pas puisque leur langage se limite à des balbutiements et à des « ébauches », et pourtant tout au long du texte, il est fait mention de leur capacité à communiquer entre eux et avec les éléments naturels. Ils « jasant », ils « haranguent ». Beaucoup de copies n'ont présenté qu'un seul aspect de la réponse attendue. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont expliqué le lien entre le langage des enfants et la nature, par le biais des comparaisons et des analogies. Rares sont ceux – et ils ont été valorisés –, qui ont vu le caractère divin de ce langage naturel : Victor Hugo résout ainsi le paradoxe du langage enfantin, mystérieux et inintelligible pour l'adulte, en suggérant que les balbutiements révèlent le monde de l'au-delà.

Le jury recommande aux candidats de bien rédiger la réponse à ce type de question. De nombreuses copies ont présenté un catalogue de citations sans aucune analyse. Sans être un véritable paragraphe de commentaire littéraire, la réponse doit montrer la capacité à comprendre et à reformuler ce qui est dit et ce qui est suggéré par un texte. Ce sera tout le travail à mener avec les élèves en classe.

Trois conseils essentiels peuvent par conséquent être formulés pour cette partie de l'épreuve :

- Affermir les connaissances fondamentales sur la formation du lexique (dérivation, sens des affixes, identification du radical) ; c'est une question récurrente et sans surprise. Les bons résultats à cette question attestent du travail mené par beaucoup de candidats.
- Chercher à enrichir son propre lexique, et pour cela, lire beaucoup ; se montrer curieux à l'égard des mots inconnus rencontrés tout au long de son année de préparation et au fil de ses lectures.
- Bien lire la consigne pour répondre de manière méthodique : rendre compte de tous les éléments de la question posée en organisant la réponse, citer le texte et commenter les termes relevés pour étayer la réponse.

✓ Troisième partie : « Réflexion et développement » sur 9 points

	Concours externe public	Concours externe privé	3^{ème} concours externe public	3^{ème} concours externe privé	2^{ème} concours public interne	2^{ème} concours privé interne
Moyenne	4,7/9	5/9	5/9	5,4/9	4,5/9	5,9/9

166 candidats (51,7 %) ont obtenu la moyenne à cette partie.

Le sujet portait sur les relations intergénérationnelles : « Après avoir mis en lumière la nature du lien intergénérationnel dans ce poème, vous vous interrogerez sur les relations que peuvent entretenir les personnes âgées et les enfants. »

Le sujet invitait le candidat à travailler en deux temps : d'une part à rendre compte de la lecture du texte pour répondre à la question posée sur la nature des liens tissés entre le poète et ses petits-enfants ; d'autre part à puiser dans ses propres connaissances et analyses pour envisager d'autres modes de relations possibles.

La consigne de l'exercice indique les attendus : « Votre réflexion, structurée et argumentée, s'appuiera sur le poème de Victor Hugo ainsi que sur l'ensemble de vos connaissances et de vos lectures ».

L'exercice évalue :

- **La capacité du candidat à structurer son propos**

Le jury salue la maîtrise des candidats dans ce domaine : les copies sont structurées. L'introduction présente la thématique, les enjeux du texte de Victor Hugo, annonce la problématique soulevée par le sujet et le plan suivi.

Le plan est le plus souvent celui suggéré par le libellé. D'autres candidats ont fait le choix, acceptable dès lors qu'il est clairement annoncé, de proposer un plan thématique, déclinant les différentes relations entre enfants et personnes âgées, en y intégrant les références au texte de V. Hugo et les analyses personnelles. Le développement est le plus souvent structuré en paragraphes.

La conclusion répond explicitement à la question posée en synthétisant la démonstration ; les meilleures copies proposent des ouvertures vers des questions connexes.

- **La capacité du candidat à exploiter le texte support**

Les candidats ont su assez souvent extraire les idées principales du texte pour répondre à la question : la relation de tendresse, d'amour, voire d'admiration ou d'adoration a été judicieusement identifiée et illustrée par des citations. Plus rares ont été ceux qui ont saisi la dimension spirituelle que V. Hugo confère à ce lien, les enfants se faisant inconsciemment le truchement entre l'invisible et le vieil homme. Néanmoins deux écueils ont été notés par le jury : une évocation imprécise du texte sans citation et *contrario* un commentaire littéraire du texte fondé sur un relevé de figures de style. Si l'analyse stylistique peut soutenir le propos (l'analogie du langage enfantin avec celui du lys ou des abeilles), elle ne constitue pas l'enjeu de la question : il s'agit d'un développement argumentatif qui doit par conséquent reposer sur les idées du texte, non sur l'analyse formelle.

- **La capacité du candidat à développer une argumentation personnelle**

Le jury constate unanimement une relative pauvreté de cette partie. Beaucoup de candidats ont semblé éprouver des difficultés à dépasser les idées formulées par le texte pour apporter des arguments nouveaux et enrichir le propos. Seule l'idée d'une transmission des savoirs a été exprimée mais peu développée. Elle aurait mérité d'être approfondie, cette relation pédagogique pouvant s'étendre à plusieurs domaines : histoire familiale, ancrage culturel, savoir-faire professionnel, gestes du quotidien, transmission de valeurs etc. Le rôle du lien social a parfois été évoqué, notamment en référence aux EHPAD et à la situation d'isolement des personnes âgées. Les candidats n'ont pas ou peu exploré la piste des relations conflictuelles, voire malfaisantes dont les arts comme l'actualité se font l'écho.

- **La culture générale du candidat**

On attend que le développement soit illustré par des exemples potentiellement empruntés à des domaines variés : littérature, arts, histoire, psychologie, sociologie ou anthropologie. On attendait, avec un tel sujet, que la littérature patrimoniale soit mobilisée, notamment la littérature de jeunesse : les contes dans lesquels le motif de l'abandon des enfants est fréquent ou au contraire ceux qui valorisent les liens entre enfants et grands-parents (*Le Vieux grand-père et son petit-fils* par exemple de Grimm), les récits de Bazin (*Vipère au poing*), de Romain Gary (*La Promesse de l'Aube*) pour évoquer deux formes de relations mère-fils diamétralement opposées, de Sartre (*les Mots*), Sarraute (*Enfance*) ou de Philippe Claudel (*La Petite Fille de Monsieur Linh*). La relation pédagogique aurait pu être illustrée par l'exemple de *Gargantua* de Rabelais ou de *L'Émile* de Rousseau. Le cinéma aurait pu être également exploité (*Tatie Danièle* de Chatiliez, *La Tête en friche* de Jean Becker), voire la peinture (*L'enfant malade* de Munch). La fiction télévisuelle n'était pas à exclure. Le jury a regretté la quasi absence d'exemples dans les copies. S'il était tout à fait bienvenu d'analyser des faits de société et notamment la place des personnes âgées dans la civilisation occidentale – qu'il aurait été intéressant de comparer à d'autres civilisations –, les candidats ont souvent limité leur propos à la question des EHPAD. Peu ont su mobiliser

des références culturelles. Certains – moins d'un quart des copies – ont cependant su prendre appui sur des œuvres comme le *Petit Prince* de Saint-Exupéry, *Robinson Crusoé* Tournier pour illustrer la relation pédagogique entre Vendredi et Robinson, *Charlie et la chocolaterie* de R. Dahl ou le dessin animée *Là-Haut*.

- La qualité de l'expression

Le jury salue l'effort de la plupart des candidats pour soigner l'expression, syntaxe et orthographe. C'est évidemment ce qui est attendu de la part de futurs enseignants. Cette maîtrise de la langue est un élément fortement discriminant dans un concours : certains candidats ont pu perdre des points précieux en raison d'erreurs élémentaires : accords dans le groupe nominal, accords sujet-verbe, terminaisons verbales, homophones (ses/ces, à/a, quelque/quel que, non/n'ont, son/sont, fasse/face). Le jury attire également l'attention des futurs candidats sur l'emploi des pronoms (« les personnes âgées... ils »), sur l'usage des accents qui n'est pas facultatif et sur la nécessité d'enrichir son lexique pour éviter quelques barbarismes surprenants (« candicité », « trébutaire »).

Cette dernière partie représente près de la moitié des points : il convient d'y consacrer un temps conséquent sur les trois heures de l'épreuve et de l'aborder avec méthode : le jury recommande aux futurs candidats de véritablement préparer ce travail d'écriture au brouillon, non pour le rédiger, mais pour prendre le temps d'analyser le sujet, pour réaliser un *brainstorming* en explorant toutes les pistes possibles de réflexion et faire l'inventaire de ses connaissances. Les candidats doivent se persuader qu'ils ont une culture générale suffisante pour répondre à la question du sujet ; leur parcours scolaire, universitaire, personnel, professionnel, quel qu'il soit, leur a permis d'assimiler des savoirs, d'emmagasiner des informations, de fréquenter des œuvres, de croiser des données scientifiques et constitue par conséquent une richesse à exploiter. Ce travail préparatoire permet également de lister les arguments, de tenter de les approfondir, de les classer par ordre d'importance. Toute cette étape est fondamentale pour éviter trois écueils : l'impression d'une pensée qui se déploie au fil de la plume, sans ordre véritable ni progression ; une argumentation peu approfondie, faite de principes généraux, de truismes ou de lieux communs ni démontrés ni remis en question ; un développement un peu sec non illustré par des exemples qui viendraient donner poids et force de conviction au propos.

Pour conclure, nous rappellerons que cette nouvelle maquette reste tout à fait accessible si elle fait l'objet d'entraînements réguliers et méthodiques. Puisse ce rapport de jury aider les futurs candidats à se préparer efficacement au concours.

Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques : 3 heures (20 points)

Le programme de l'épreuve est constitué :

- du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4.
- de la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique ([BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#)).

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec le recul nécessaire à l'enseignement des mathématiques aux cycles 1, 2 et 3.

➤ **Commentaires du jury (correcteurs) de l'épreuve écrite de mathématiques de la session 2022**

✓ Généralités :

Le sujet de la session 2022 était constitué de 5 exercices distincts. L'épreuve dure 3 heures (Coefficient 1)

N° Ex.	Ex. 1	Ex. 2	Ex. 3	Ex. 4	Ex. 5
Domaine	Calcul de vitesses Conversion Tableur	Numération Probabilité	résolution de problèmes avec la modélisation par le schéma en barres	Programmation Géométrie Scratch	Géométrie Calculs d'aires et de volumes Agrandissements Lecture de tableau
Nombre de points	4.5	3.5	3	3	6

Le jury relève que le dernier exercice (N° 5 sur 6 points) est souvent réalisé dans l'urgence des dernières minutes de l'épreuve. Les candidats auraient tendance à suivre l'ordre du sujet sans définir une stratégie personnelle en fonction du nombre de points en jeu ou d'exercices plus ou moins maîtrisés. Il est rappelé que les exercices sont indépendants des uns des autres. La gestion du temps semble avoir une incidence importante sur les points obtenus.

La qualité de l'écriture, de la présentation, du lexique et de l'orthographe est un attendu qui traverse l'ensemble des épreuves écrites, y compris celle de mathématiques.

Certains candidats ont parfois tendance à se « noyer » dans des explications alors que d'autres réussissent à expliciter clairement les procédures mobilisées. Il est apprécié ici de percevoir les stratégies de résolutions de problèmes mises en place.

Il est rappelé la valeur des phrases de conclusion qui doivent préciser les éventuelles unités utilisées.

✓ Données statistiques : 321 copies ont été corrigées.

Concours	Nbre candidats	Minimum	Maximum	Moyenne	Médiane	Ecart type
Concours externe public	225	1.25	19.00	10.05	9.25	4.02
Concours externe privé	21	1.25	17.00	7.58	7.25	3.72
Troisième concours public	46	1.25	18.25	9.73	8.50	4.9
Troisième concours privé	6	1.25	13.75	6.58	6.25	4.22
Second concours interne public	18	1.25	19.00	9.08	9.50	5.62
Second concours interne privé	5	4.25	12.50	8.10	7.25	3.14

	Notes éliminatoires de 0 à 5	5 < notes < 10	Notes < 10	10 ≤ notes < 15	15 ≤ notes ≤ 20	Note ≥ 10
Nombre	38	147	185	89	47	136
Pourcentage	11.8 %	45.8 %	57.6 %	27.7 %	14.7	42.4 %

✓ **Exercice 1 : Version adaptée du biathlon (calculs de vitesses, conversions, utilisation d'un tableur, ...) Sur 4.5 points**

Ex. N°1	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	225	21	46	6	18	5
Moyenne sur 4.5	2.82	2.33	3.01	2.23	2.81	3.25
Moyenne sur 20	12.53	10.35	13.37	9.91	12.48	14.44

Constats :

- Conversions souvent mal maîtrisées.
- Utilisation d'un langage parfois familier.
- Difficultés rencontrées dans la lecture d'un tableau (erreur de cases).
- Oubli du signe =.
- Principes d'un tableur non maîtrisés.
- Confusions entre les formules de calcul d'un périmètre et d'une aire.
- Réponses incohérentes avec la réalité.
- Confusions entre le système décimal et le système sexagésimal : 9 min 30 sec et 9,30 min).
- Des descriptions sans analyse.

Recommandations :

- Trouver un équilibre entre l'explicitation des procédures mobilisées et la présentation du seul résultat.
- Rechercher une stratégie de résolution de problèmes.
- Apprendre à résoudre des problèmes à étapes.
- Afin de mieux les comprendre, prendre le temps de lire les consignes en y repérant les mots-clés.
- Les formules pour calculer les périmètres et les aires doivent être maîtrisées.
- Prendre le temps de rédiger une phrase de conclusion.
- Connaître les unités de mesure et les conversions.
- Connaître les caractéristiques principales d'un tableur.

✓ **Exercice 2 : Probabilités - numération Sur 3.5 points**

Ex. N°2	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	225	21	46	6	18	5
Moyenne sur 3.5	2.20	1.91	2.01	1.27	1.97	2.47
Moyenne sur 20	12.57	10.91	11.48	7.25	11.25	14.11

Constats :

- Certains candidats ne pensent pas que 0 est un nombre entier.
- De nombreux candidats ne savent pas qu'un nombre entier est aussi un nombre décimal.

Recommandations :

- Rechercher à se représenter de manière concrète la situation.
- Savoir qu'une probabilité s'écrit sous la forme d'une fraction irréductible.
- Savoir qu'une probabilité est un nombre compris entre 0 et 1.
- Penser à simplifier les fractions.

✓ **Exercice 3 : Résolution de problèmes avec la modélisation par le schéma en barres Sur 3 points**

Ex. N°3	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	225	21	46	6	18	5
Moyenne sur 3	1.26	0.98	1.51	0.85	1.40	0.91
Moyenne sur 20	8.40	6.53	10.06	5.66	9.33	6.06

Constats :

- La résolution de problèmes avec la modélisation par le schéma en barres est peu maîtrisée.
- La mise en équation reste compliquée pour de nombreux candidats.
- Confusions entre « il y a moins de » et l'utilisation du signe - .

Recommandations :

- S'entraîner à la résolution de problèmes avec la modélisation par le schéma en barres semble nécessaire.
- Consolider ses connaissances algébriques.
- Travailler la mise en équation.
- Lire les guides : « [Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP](#) » et « [Résolution de problèmes](#) » - Cours moyen.
- Vérifier que l'équation trouvée fonctionne avec toutes les données de l'énoncé.

✓ **Exercice 4 : Géométrie – programmation (Scratch) Sur 3 points**

Ex. N°4	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	225	21	46	6	18	5
Moyenne sur 3	1.40	1.11	1.29	0.67	1.26	1.63
Moyenne sur 20	9.33	7.40	8.60	4.46	8.40	10.86

Constats :

- Cet exercice a souvent été non traité.
- La programmation et le logiciel « Scratch » semblent peu connus.
- Importantes confusions entre la définition d'un losange et ses propriétés.
- Pour certains, le tracé d'un parallélogramme semble être une difficulté.

Recommandations :

- S'entraîner à construire les figures géométriques pour mieux en maîtriser les propriétés.
- Renforcer les connaissances géométriques.
- Savoir mobiliser à bon escient le vocabulaire relatif à la géométrie.
- Maîtriser les processus d'apprentissage de la programmation (algorithmes).
- Connaître le logiciel « [Scratch](#) », utilisé dans de nombreuses classes.

✓ **Exercice 5 : Géométrie – calculs d’aires et de volumes – agrandissements - lecture de tableau**
Sur 6 points

Ex. N°5	Concours externe public	Concours externe privé	3 ^{ème} concours externe public	3 ^{ème} concours externe privé	2 ^{ème} concours public interne	2 ^{ème} concours privé interne
Nombre de candidats	225	21	46	6	18	5
Moyenne sur 6	2.76	1.95	2.57	1.63	2.35	1.97
Moyenne sur 20	9.20	6.50	8.56	5.43	7.83	6.56

Constats :

- Problèmes de conversion (cm^3 , dm^3 et litres).
- Confusions entre équations et inéquations.
- Confusions entre + 25% et $\times 0.25$.
- Dans une inéquation, division par un nombre négatif sans changer le sens.
- Confusions entre « baisse de 30°C » et « - 30°C ».

Recommandations :

- Connaître et savoir utiliser des formules d’aires et de volumes.
- Maîtriser des conversions des unités d’aire et de volume.
- Maîtriser des relations entre pourcentage et coefficient d’augmentation.
- Maîtriser de la notion d’arrondi (attention à l’utilisation des arrondis dans la résolution des problèmes).
- Faire la différence entre équations et inéquations (attention à la multiplication ou à la division par un nombre négatif pour les inéquations).
- Renforcer la maîtrise des propriétés : si les longueurs sont multipliées par k , alors les aires sont multipliées par k^2 et les volumes par k^3

**Epreuve écrite d’application :
3 heures (20 points)**

➤ **Description de l’épreuve**

L’épreuve a pour objectif d’apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d’apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l’épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l’un des domaines suivants :

- Sciences et technologie ;
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d’un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise

disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

✓ **Sciences et technologie**

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

✓ **Histoire, géographie, enseignement moral et civique**

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

✓ **Arts**

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

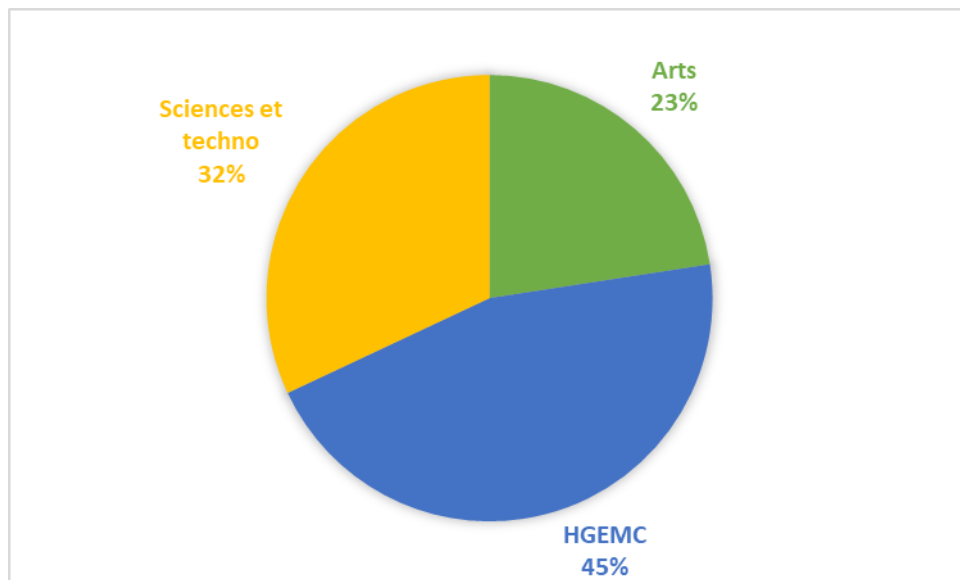
L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

➤ **Éléments statistiques et résultats**

319 candidats ont passé cette épreuve, 228 pour l'un des concours du public et 31 pour un des concours du privé.

Le choix des candidats s'est porté, dans les mêmes proportions, dans le privé et le public, sur les 3 domaines.

	Arts	HGEMC	Sciences et techno
Public	66	130	92
Privé	6	15	10
TOTAL	72	145	102



Les notes s'échelonnent sur l'ensemble de l'échelle de valeurs de 2 à 20.

Les moyennes obtenues dans les 3 domaines sont comparables : entre 10,8 en sciences et technologie et 11,66 pour les arts. On relève quelques notes inférieures à 5 donc éliminatoires dans les 3 domaines, d'une seule en Sciences et Technologie à 7 en Histoire Géographie – Enseignement Moral et Civique.

Arts			HGEMC			S&T		
Nombre de copies	moyenne	Note ≤ 5	Nombre de copies	moyenne	Note ≤ 5	Nombre de copies	moyenne	Note ≤ 5
72	11,66	4	145	11,57	7	102	10,80	1

Globalement, il n'y a pas de différence significative dans les résultats obtenus selon le domaine choisi par le candidat. Le jury conseille au candidat de concentrer sa préparation sur un ou deux domaines afin d'en maîtriser suffisamment les attendus et de ne pas se disperser mais éventuellement de pouvoir se laisser un choix possible le jour de l'épreuve.

➤ **Remarques des correcteurs**

Les membres du jury ont constaté la maîtrise insuffisante de la langue écrite de certains candidats, quel que soit le domaine choisi. Des erreurs de syntaxe mais également d'accords d'adjectifs et de verbes, une orthographe défailante, ont été notées par plusieurs correcteurs. Une bonne maîtrise de la langue est un préalable essentiel à l'exercice du métier de professeur des écoles. Une attention particulière doit être portée à cette question. La relecture de sa copie en fin d'épreuve est une précaution incontournable.

✓ **En Histoire Géographie, Enseignement Moral et Civique**

Des copies font apparaître une mauvaise gestion du temps de l'épreuve par certains candidats, un bon début, soigné et rigoureux et une copie terminée dans la précipitation. Peu de candidats sont parvenus au croquis attendu dans la composante « géographie ».

Le vocabulaire n'est pas toujours précis et les connaissances ont pu faire défaut dans certaines copies. Certains candidats ont confondu les deux guerres ou proposé des actions peu crédibles comme l'intervention dans la classe de soldats de la grande guerre.

Le jury a apprécié des copies présentant des éléments concrets, des situations de classe comme des sorties scolaires exploitant le patrimoine historique local, des connaissances solides et contextualisées.

✓ **En Sciences et Technologies**

Des copies ont montré des connaissances fragiles ou absentes dans certains champs scientifiques. Les connaissances attendues sont celles de la fin du cycle 4. Le jury conseille au candidat de prendre du recul sur ce qu'il a appris et de transposer ses compétences aux disciplines connexes. Les démarches de résolution, les démarches d'investigation se doivent d'être comprises et maîtrisées que ce soit à partir de la démarche scientifique ou de la démarche technologique. Une solide culture générale scientifique est attendue, plutôt qu'une maîtrise pointue dans un domaine restreint des sciences expérimentales ou de la technologie.

Le jury a apprécié les copies des candidats qui montraient une capacité à mettre en œuvre une démarche déductive. Il a salué des copies claires, présentant des schémas soignés, légendés et colorés. Il a apprécié les copies où le lexique scientifique était maîtrisé, notamment le vocabulaire relatif au matériel utilisé lors de la préparation d'une expérience.

✓ **En Arts**

Le jury a pu constater une maîtrise insuffisante du vocabulaire spécifique du domaine choisi chez certains candidats. Quelques copies présentaient des écarts significatifs de maîtrise des deux champs disciplinaires de l'épreuve. Il est conseillé aux candidats qui envisagent choisir ce domaine, d'élargir leurs compétences à l'autre champ disciplinaire en s'appuyant sur celles maîtrisées dans son champ principal. Il est nécessaire de montrer au jury sa polyvalence et son adaptabilité.

Le jury se réjouit que certaines copies aient été la démonstration d'une connaissance satisfaisante, voire très satisfaisante du champ disciplinaire, et de la capacité à structurer une séance d'apprentissage efficacement contextualisée.

Ont également été appréciées des références culturelles variées et judicieusement suggérées, et les propositions de solutions de différenciations.

EPREUVES D'ADMISSION

Extraits du site : devenirenseignant.gouv.fr

**épreuve de leçon :
3 heures (20 points)**

➤ **Présentation de l'épreuve**

Première épreuve d'admission au CRPE, « La leçon » consiste en l'exposé d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec le jury. Alors que les épreuves écrites de français et de mathématiques avaient pour objectif d'évaluer les connaissances et les compétences disciplinaires, la leçon évalue les compétences didactiques et pédagogiques des candidats.

La leçon n'est donc pas un exposé disciplinaire : elle s'adosse à des savoirs en français et en mathématiques, mais n'en est pas moins une épreuve pratique qui s'appuie sur les connaissances et didactiques du candidat.

L'épreuve porte successivement sur le français et sur les mathématiques. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève, du cycle 1 au cycle 3. Les deux sujets portent nécessairement sur deux cycles différents.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes ou de documents ressources Eduscol par exemple. Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Le candidat dispose de 2 heures pour préparer sa leçon.

Cette épreuve d'une heure se déroule en deux parties : 30 minutes pour le français, 30 minutes pour les mathématiques. Chaque partie comprend deux phases : un exposé du candidat, d'une durée de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante, soit 15 à 20 minutes.

L'épreuve de leçon est dotée d'un coefficient 4.

✓ Quelques exemples de sujets de la session 2022

Exemples de thématiques en français :

- Cycle 1, GS : le lexique (parmi les documents proposés dans le dossier : une page de l'album *Noire comme le café, blanc comme la lune*, Pili Mandelbaum)
- Cycle 2 CP : la correspondance graphophonologique suivante : je vois -ou-, j'entends [u] (parmi les documents proposés : un extrait du manuel *Calimots – Méthode de lecture et d'écriture*).
- Cycle 3 CM2 : la reconnaissance des verbes conjugués (parmi les documents proposés : une production d'élèves de CM2 en évaluation diagnostique)

Exemples de thématiques en mathématiques :

- Cycle 1 GS : ranger des objets selon un critère de longueurs (parmi les documents proposés dans le dossier : extrait du manuel *Vers les maths MS*, Guide pédagogique et photographies de productions d'élèves)
- Cycle 2 CE1 : la notion de longueur (parmi les documents proposés : ressources Eduscol « grandeurs et mesures au cycle 2 » et un extrait de manuel *Méthode Heuristique, Maths*).
- Cycle 3 CM1 : problème de proportionnalité (parmi les documents du dossier : énoncés de problèmes et réponses erronées d'élèves)

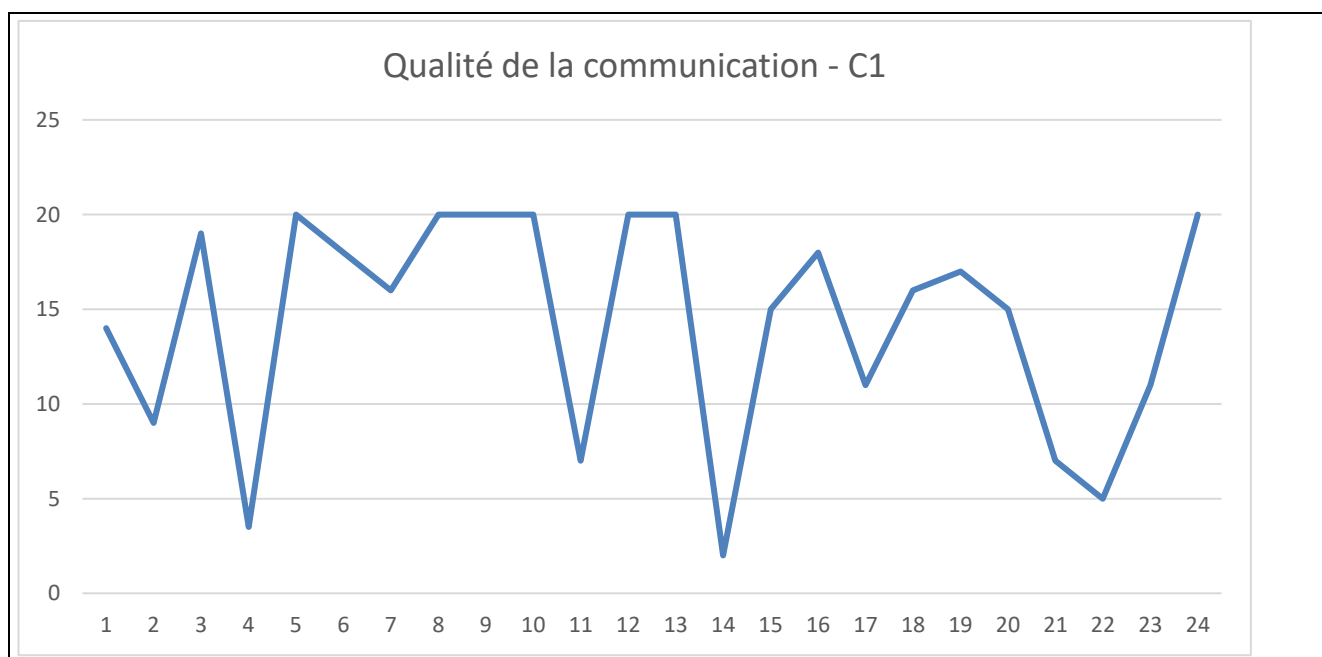
➤ Les résultats statistiques

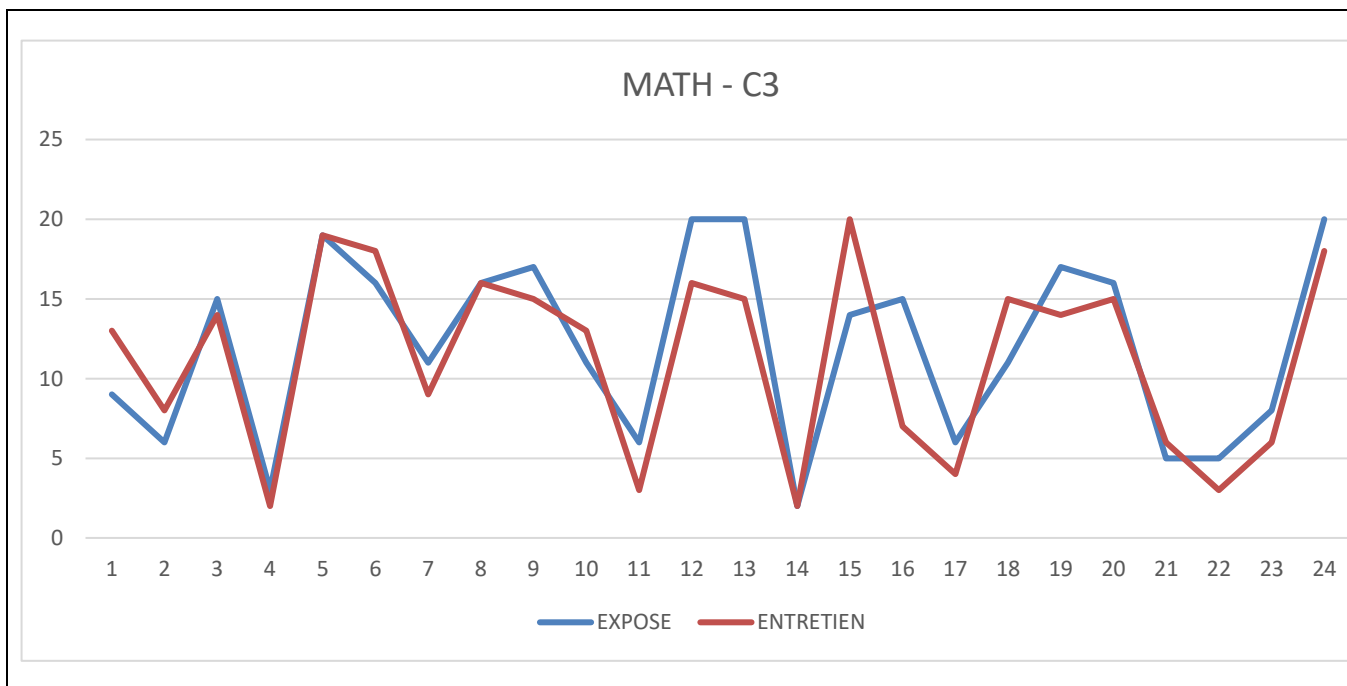
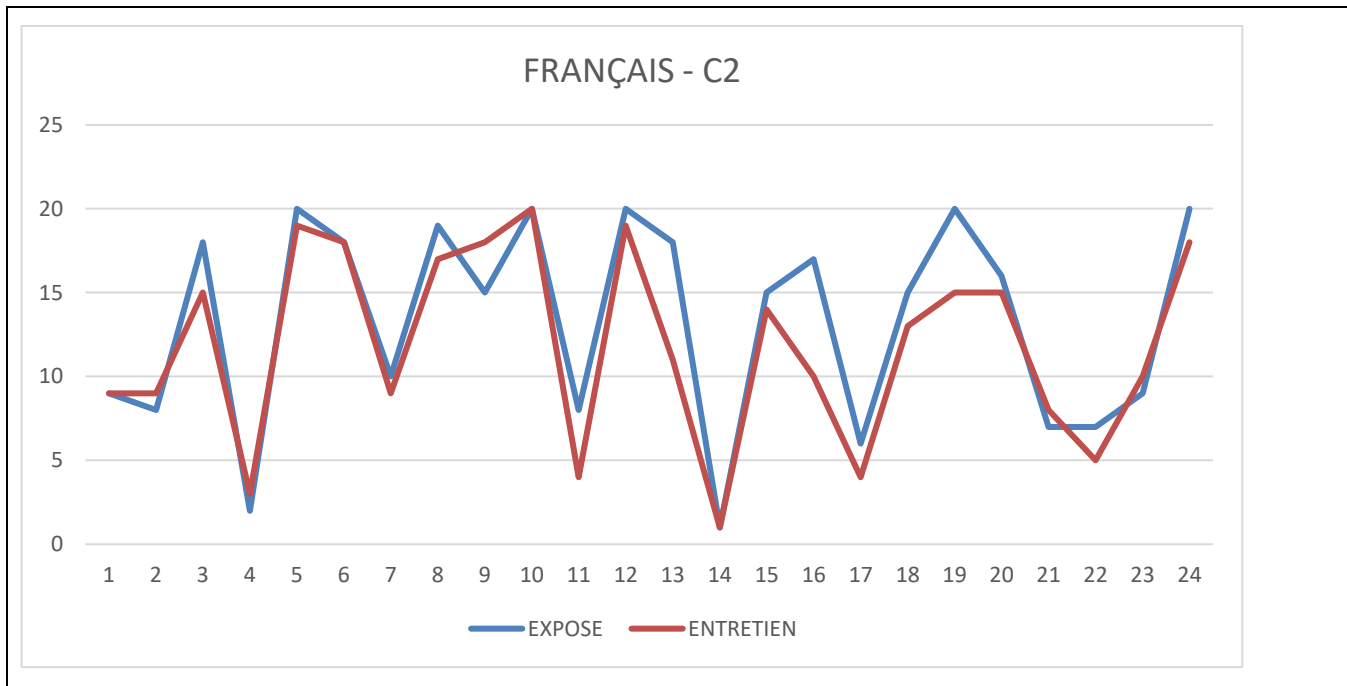
Pour la session 2022, la moyenne des notes de l'ensemble des commissions (au nombre de 13) s'établit à 11,16.

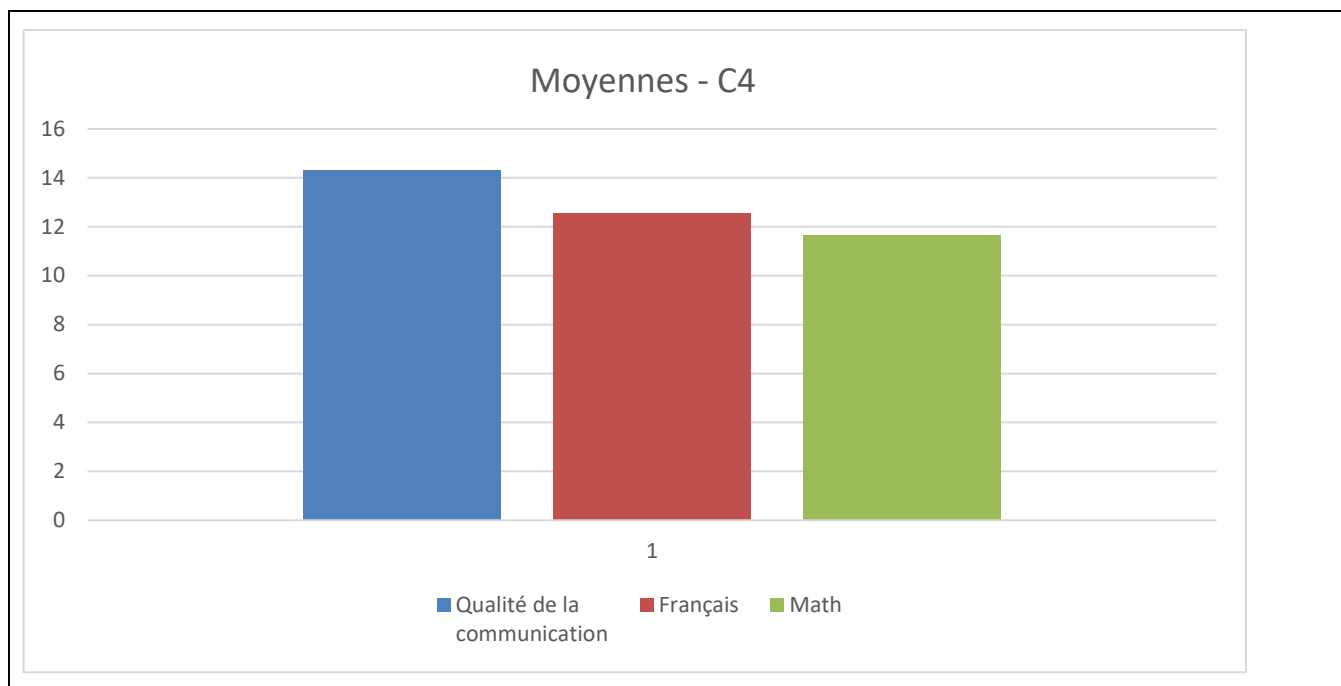
Epreuve de leçon – session 2022

Évaluation	Communication	Exposé français	Entretien français	Exposé mathématiques	Entretien mathématiques
Moyenne	13.52	11.14	10.42	10.41	10.34

Les courbes ci-dessous concernant le sujet 2, par exemple, de la session 2022, illustrent les corrélations entre la qualité des compétences de communication des candidats et la qualité des exposés et des entretiens en français et en mathématiques (Courbe 1, Courbe 2, Courbe 3). L'étude réalisée sur l'ensemble des sujets montre que ce constat est le même quel que soit le contenu de l'épreuve. Les courbes restent semblables pour les 10 sujets de la session 2022. Cela peut être ainsi résumé : un candidat qui réussit la partie exposée de la leçon en français ou en mathématiques réussit aussi l'entretien dans ces deux domaines. Un candidat qui réussit en français réussit aussi en mathématiques et ses compétences de communication alimentent positivement les résultats obtenus. Les constats sont différents s'agissant des épreuves écrites.







Pour l'ensemble des sujets, les résultats concernant le domaine du français sont légèrement supérieurs à ceux du domaine des mathématiques. Les notes relatives à la qualité de la communication sont généralement sensiblement plus hautes que celles obtenues en français et en mathématiques (Courbe 4).

➤ **Les remarques des commissions : attendus, constats et conseils**

✓ **L'exposé**

Les attendus :

L'exposé doit s'appuyer sur le dossier soumis au candidat et prendre en compte à la fois la consigne et les éléments de contexte indiqués dans le sujet (niveau de classe, place dans la séquence, voire dans l'année). Il doit intégrer dans la réflexion les documents proposés.

Il s'agit de présenter l'objectif d'apprentissage et le déroulé d'une séance permettant d'atteindre cet objectif : compétences et connaissances concernées, phases de la séance structurant les apprentissages, modalités de travail, activités des élèves, rôle de l'enseignant.

Le jury n'attend pas, surtout à ce stade de développement professionnel du candidat, une « séance parfaite » mais bien une proposition pédagogique réfléchie, des hypothèses de travail justifiées par la connaissance des attendus des programmes et des processus d'apprentissage des élèves.

Le jury évalue :

- La capacité du candidat à présenter clairement ses objectifs d'enseignement.
- Sa capacité à exposer ses choix pédagogiques et à les justifier par sa réflexion didactique.
- Sa capacité à intégrer l'activité des élèves à sa présentation de séance.
- Sa capacité à s'appuyer sur l'extrait du programme qui lui a été éventuellement fourni dans le dossier ou sur sa connaissance personnelle des textes officiels.
- Sa capacité à exploiter le dossier ou à expliquer les motifs qui l'ont amené à minorer éventuellement un document fourni par le dossier.

Les constats :

Pour cette première session, le jury a apprécié d'entendre des exposés structurés : une introduction présentant le contexte et l'enjeu d'apprentissage, les éléments saillants des documents du dossier et le plan de l'exposé ; un déroulé de séance et une conclusion qui, chez les meilleurs candidats, ont esquissé des prolongements possibles. Le jury a pu apprécier en particulier chez certains d'entre eux la capacité à imaginer les réinvestissements possibles, dans d'autres temps d'enseignement que le français et les mathématiques, des savoirs et des savoirs faire acquis, ou les ouvertures culturelles envisagées. Ce décloisonnement des apprentissages est en effet une réflexion intéressante et nécessaire à mener quand on enseigne dans le premier degré.

Les exposés ont témoigné, chez la plupart des candidats, d'une connaissance maîtrisée des phases qui structurent les apprentissages : les différentes étapes d'une séance sont clairement identifiées et expliquées.

Les propositions de séance attestent également d'une connaissance satisfaisante de l'organisation des cycles et en ont tenu compte dans les attendus et les activités proposées.

Enfin, les candidats se sont souvent efforcés d'évoquer la question de la différenciation et de la prise en compte des besoins particuliers des élèves.

En revanche, le jury a noté de manière récurrente certains écueils que les futurs candidats gagneraient à éviter :

Une exploitation insuffisante des documents du dossier : il ne s'agit certes pas d'en présenter une analyse précise ou un résumé exhaustif mais bien de s'y référer explicitement pour étayer, étoffer, justifier ou illustrer ses choix pédagogiques. Les documents sont soumis au candidat afin de lui apporter des pistes et nourrir sa réflexion. Une sous-exploitation le pénalise nécessairement.

Corollairement, certains candidats mobilisent peu de références théoriques ou de connaissances des textes institutionnels pour justifier leurs choix pédagogiques ou didactiques. Il est difficile par exemple de traiter la question de l'écriture sans évoquer les travaux de Dominique Bucheton. La compréhension en lecture ne saurait être traitée sous le seul angle du lexique : l'enseignement explicite implique par exemple de s'interroger sur les connaissances référentielles des élèves, sur les moyens de mener ces derniers à formuler les inférences et à combler les blancs du texte. On ne peut faire l'économie, pour présenter une séance d'écriture en CP, d'une référence au « guide orange » par exemple ou d'une définition simple des composantes sémantique, symbolique et motrice de l'écrit.

Le jury remarque par ailleurs une méconnaissance des spécificités de l'enseignement en maternelle.

Les candidats doivent également veiller à ne pas confondre séance et séquence : certains ont perdu un temps considérable à présenter des éléments de contexte, le déroulement de l'intégralité d'une séquence au détriment de la séance elle-même qui doit constituer le cœur de l'exposé.

Enfin, certaines fragilités des savoirs disciplinaires limitent considérablement la portée des propositions pédagogiques de certains candidats. Si l'épreuve, nous l'avons dit, n'a pas pour objectif d'évaluer la maîtrise des connaissances en langue ou en mathématiques, il va de soi qu'il faut être au clair avec les fractions ou les fonctions grammaticales pour prétendre animer une séance d'enseignement sur ces sujets.

Les conseils :

Le premier conseil relève de la méthodologie : il s'agit de prendre le temps, au cours de la préparation, de bien lire l'intégralité du dossier, de tâcher d'en repérer les enjeux et d'exploiter chacun des documents qui constituent des aides pour élaborer la séance. Que le candidat n'hésite pas à mettre ce qu'il lit en lien avec ce qu'il a pu observer en classe au cours de sa formation, et avec ses propres lectures.

Le second conseil est de ceux qui accompagnent tout professeur au cours de sa carrière : s'efforcer de répondre aux questions fondamentales qui sous-tendent toute séance d'enseignement. Qu'apprennent les élèves ? Qu'apprennent-ils à faire ? Que font-ils réellement ? En d'autres termes quelle activité proposer pour atteindre ces objectifs ? Selon quelles modalités ? Quel est le rôle de l'enseignant à chaque étape de la séance ? Même si le candidat dont l'expérience professionnelle est limitée n'a pas toutes les réponses, son exposé doit manifester ce questionnement et s'attacher à lier explicitement objectifs et compétences travaillées, et présenter des situations très concrètes. Il ne doit pas hésiter à illustrer son propos par des exemples précis d'activités, par des formulations de consignes à donner aux élèves. Il lui faut également rattacher explicitement les activités proposées à l'objectif d'apprentissage annoncé.

Le troisième conseil est de tâcher de se décentrer en s'efforçant d'anticiper les difficultés des élèves : quels sont les pré-requis nécessaires pour réussir l'activité demandée ? Qu'est-ce qui peut faire obstacle à la réussite ? On ne saurait reprocher à un candidat de n'avoir pas toutes les clés, mais on attend de lui qu'il se soit posé ces questions et qu'il dépasse les représentations du tout-venant qui ne se destine pas à l'enseignement : réussir une entrée progressive dans l'écrit à la fin du cycle 1 implique par exemple de s'être éloigné de l'oral de communication, d'avoir fréquenté la langue écrite, compris la fonction de l'écrit, produit des textes en dictée à l'adulte, d'avoir été initié aux tracés de l'écriture et développé une conscience phonologique. Les meilleurs candidats sont ceux qui savent s'appuyer sur ces connaissances pour envisager les aides spécifiques à apporter aux élèves à besoins particuliers.

Enfin, il s'agit de fréquenter assidument les programmes et les ressources d'accompagnement : le jury n'attend certes pas une récitation des textes officiels, mais une connaissance un peu précise des différents guides fondamentaux pour l'enseignement, disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>

De même, les candidats gagneraient à se référer à la terminologie grammaticale en vigueur et de faire de la « Grammaire du français » rédigée par Philippe Monneret et Fabrice Poly leur outil de travail de référence :

<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

✓ L'entretien

Les attendus :

L'entretien n'est pas un interrogatoire mais bien un échange avec les trois membres du jury dont les questions n'ont jamais pour objectif de déstabiliser le candidat mais au contraire de l'amener à exprimer le meilleur de lui-même. Bienveillant et ouvert, le jury cherche avant tout à poursuivre la réflexion amorcée lors de l'exposé, à amener le candidat à enrichir son propos, à le compléter, à envisager éventuellement d'autres pistes ou des prolongements possibles. Il s'appuie nécessairement sur l'exposé et le dossier et n'a pas pour vocation à vérifier la connaissance de l'intégralité des programmes d'enseignement du premier degré et des textes officiels.

Quelques exemples parmi les questions posées pour cette session :

A la suite de l'exposé de français :

- Quels sont les éléments qui peuvent faire obstacle à la compréhension dans l'extrait de l'album... ?
- Pourquoi est-il important pour le maître de lire des textes à haute voix en classe de CP ?
- Quelle place accorder à l'oral au sein d'une séance dédiée à l'étude de la langue ?
- Quels liens peut-on faire dans la séance proposée entre la lecture et l'écriture ?
- Quel est l'enjeu de l'enseignement du vocabulaire en maternelle ?
- Sur quels documents didactiques pouvez-vous vous appuyer pour construire cette leçon ?
- Quelle trace écrite laisser à l'issue de la séance ?
- Comment prendre en compte l'hétérogénéité de la classe dans le domaine de l'écrit ?
- Quels autres supports ou outils aurait-on pu proposer pour entrer dans la lecture ?

A la suite de l'exposé de mathématiques :

- L'utilisation d'un tableau de proportionnalité est-il pertinent en CM1 ou CM2 ?
- Quelles conditions permettent aux élèves d'apprendre et de comprendre lorsqu'ils manipulent ? Manipuler suffit-il pour comprendre ?
- Quelles sont les origines des erreurs des élèves présentées dans le document B ?
- Quels sont le rôle et la posture de l'enseignant durant la séance ?
- Comment prendre en compte les erreurs des élèves ?
- Quelles différences de procédures entre l'élève D et les élèves B et E dans le document proposé ?
- Quelle place pour la manipulation en cycle 2 en mathématiques ?
- Quelles différences faites-vous entre une grandeur mesurable et une grandeur repérable ?
- Dans quel ordre traiteriez-vous les exercices proposés dans le document et pourquoi ?

On n'attend pas que le candidat ait réponse à tout : il est même parfois préférable qu'il se pose des questions pertinentes plutôt que de se montrer pétri d'absolues certitudes... Le jury souhaite voir une pensée se déployer, un candidat se projeter dans sa mission d'enseignement et explorer différentes pistes, tenter d'appréhender les plus-values et les limites des choix pédagogiques qu'il propose. Le candidat ne doit donc pas chercher « la » bonne réponse mais plutôt essayer d'apporter « une » réponse argumentée.

Le jury évalue :

- La capacité du candidat à étayer ses réponses par des éléments théoriques cohérents.
- Sa capacité à inscrire son action dans le cadre institutionnel de référence (articulation socle et programmes).
- Sa capacité à expliciter, synthétiser ses connaissances, à argumenter et justifier les éléments présentés dans le dossier.
- Sa capacité à approfondir sa réflexion, à envisager d'autres pistes pédagogiques et didactiques.
- Sa capacité à prendre en compte le statut de l'erreur, l'évaluation et/ou la différenciation.

Les constats :

Le jury salue la posture ouverte de nombreux candidats qui entrent véritablement dans un échange constructif et sont capables de revenir sur leurs propositions pour les compléter ou les amender.

Le propos est le plus souvent structuré, le ton posé.

Comme pour l'exposé, le jury regrette que les candidats ne s'appuient pas suffisamment sur quelques connaissances théoriques pour étayer leurs propositions pédagogiques ou didactiques. La méconnaissance de certaines notions abordées peut également limiter la richesse des échanges. Le questionnement met parfois en évidence une maîtrise insuffisante du lexique didactique utilisé par certains candidats : qu'entend-on par « institutionnalisation » ? Que recouvre le terme de « remédiation » ? Qu'est-ce que la « différenciation » ? La maîtrise du langage professionnel, des compétences du socle en particulier, est un attendu de l'épreuve.

Enfin, rappelons que mâcher du chewing-gum pendant un oral de concours est du plus mauvais effet.

Les conseils :

Le premier conseil concerne la posture : celle d'une ouverture d'esprit qui ne prenne pas une question comme une menace mais qui accepte un réexamen de sa proposition de séance pour dépasser une difficulté identifiée par le jury.

Le deuxième concerne l'affermissement des connaissances : une notion abordée par le candidat, un lexique spécifique utilisé doivent pouvoir faire l'objet d'une explication précise au cours de l'entretien. Il ne s'agit ni de questions pièges ni de surprises : le candidat doit se préparer à développer les notions qu'il aura lui-même mobilisées ou évoquées au cours de l'exposé. Les questions du statut de l'erreur, de la différenciation, de l'évaluation sont nécessairement à explorer pendant la préparation du concours.

Le jury conseille également aux candidats de s'entraîner à analyser, lors de stages d'observation, des productions d'élèves et à tenter de comprendre les erreurs. D'une manière plus générale, quand le cursus le permet, les temps d'échanges avec les professeurs lors de visite d'école ou de SOPA, l'observation attentive, voire ciblée, des gestes professionnels constituent du matériel particulièrement utile à exploiter pour nourrir sa propre réflexion. La connaissance du développement de l'enfant, de ses aptitudes en fonction de son âge est également nécessaire pour éviter d'exposer des déroulés de séances peu en phase avec les réalités du terrain.

L'expression et la posture

Les commissions ont apprécié chez la plupart des candidats une posture adaptée à la situation d'un concours : une attitude d'écoute, posée, qui permet de prendre le temps de réfléchir avant d'apporter une réponse.

Le propos est souvent structuré et suit le plan annoncé.

En revanche, le jury a pu déplorer une expression parfois relâchée ou maladroite. Il convient en effet de bannir la langue familière : outre la situation de concours qui exige un niveau de langue, sinon soutenu du moins courant, rappelons que l'expression du professeur est modélisante pour les élèves.

Conseils

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de s'entraîner à cette épreuve orale, notamment en ménageant des temps d'analyse de leurs propres productions : l'écoute d'enregistrements permet de prendre conscience d'éventuels tics de langage (« du coup », « en fait », la récurrence de l'adjectif « petit » par exemple), la présence de mots parasites ou un manque de fluidité de l'expression, afin de les corriger. Outre la précision du lexique, les candidats doivent veiller à la correction, voire à la richesse de la syntaxe. L'enregistrement permettra également au candidat de mieux gérer son temps. Enfin, la structuration du propos pourra être renforcée par des rappels courts des différentes parties de l'exposé. L'auditoire, ici le jury, sera ainsi mieux guidé dans son écoute. Ce sont là des qualités de communication précieuses dans l'exercice du métier d'enseignant.

**Epreuve d'admission : épreuve d'entretien
1 heure et 5 minutes (20 points)**

Entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 30 minutes.
- Durée totale de l'épreuve (exposés et entretiens) : une heure et 5 minutes.

L'épreuve comporte 2 parties :

- La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.
- La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

➤ **1ère partie : EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE (10 points)**

Descriptif de l'épreuve (extraits de l'arrêté du 25 janvier 2021 – MENH2033191A)

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues pour la session 2022 :

- les activités athlétiques
- les activités aquatiques
- les jeux et sports collectifs
- la danse

L'EXPOSE

Il s'agit d'organiser et de construire un propos cohérent. Il faut donc veiller à maîtriser les notions et concepts choisis, à illustrer son propos d'exemples concrets mais aussi à susciter l'intérêt du jury.

La gestion du temps de parole est importante. L'exposé doit durer au maximum quinze minutes. Le candidat peut se munir d'un chronomètre.

L'ENTRETIEN

L'entretien débute en prenant appui sur les propos du candidat pour lui permettre de préciser les notions abordées. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes ... Le questionnement vise à évaluer les connaissances en termes de construction des apprentissages en EPS.

Au cours de l'entretien, le jury questionne le candidat en toute bienveillance et lui donne ainsi la possibilité de préciser son propos.

Les prestations particulièrement appréciées réunissaient les aspects suivants :

- une expression claire, une voix modulée ;
- une posture d'écoute et d'échange ;
- un exposé structuré, pertinent au regard de la problématique soulevée : enjeux pédagogiques, didactiques et organisationnels ;
- des propositions de situations d'apprentissage réalistes, cohérentes dont le caractère de faisabilité est garanti et qui préservent la sécurité affective et physique des élèves ;
- une mise en relation pertinente des savoirs acquis avec les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

A contrario, les commissions ont regretté des prestations qui se caractérisaient par :

- un temps d'exposé trop court (moins de 10 minutes) ;
- une compréhension erronée de la problématique proposée ;
- des propositions de situations qui ne répondent pas à la problématique proposée ;
- des situations qui parfois ne ménagent pas assez de temps d'activité chez les élèves ou, plus grave, ne sont pas de nature à garantir leur sécurité ;
- une méconnaissance du développement psychologique et moteur de l'enfant (notamment en maternelle) ;
- une méconnaissance des APSA proposées et surtout de leur didactique.

Conseils et recommandations aux candidats :

Il est impératif de bien lire le sujet, de répondre précisément à la problématique proposée. Beaucoup de contresens ou d'imprécisions sont dus à un manque d'appropriation du sujet.

Lorsque la situation d'apprentissage est complexe à décrire, un schéma à montrer au jury facilite sa présentation.

La gestion de l'hétérogénéité, la différenciation pédagogique et l'évaluation sont à interroger.

Les enjeux et les caractéristiques de l'activité physique en maternelle doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de la préparation au CRPE.

Il est souhaitable que les candidats soient capables d'argumenter et de justifier leurs réponses, de montrer une capacité de réflexion qui peut conduire à concevoir ou affiner des situations d'apprentissage, de faire preuve d'autocritique envers leurs propositions, d'être imaginatifs ... à défaut d'avoir des repères. Il s'agit aussi de faire preuve de bon sens.

Enfin, les candidats doivent être en capacité de mieux mettre en relation EPS et éducation à la santé mais aussi d'approfondir la dimension interdisciplinaire des apprentissages.

Par ailleurs, le jury invite les candidats à :

- exploiter toutes périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel et singulier ;
- consulter régulièrement les sites institutionnels ;
- se tenir informés de l'actualité sportive.

➤ **2ème partie : ENTRETIEN (10 points)**

Descriptif de l'épreuve (extraits de l'arrêté du 25 janvier 2021 – MENH2033191A)

La seconde partie de cette deuxième épreuve orale d'admission d'une durée de trente-cinq minutes porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

La gestion du temps durant cette 2^{ème} partie de l'épreuve constitue une difficulté certaine.

LA PRESENTATION DU CANDIDAT

Les premières minutes de cette partie d'entretien consistent en une présentation du candidat qui a ici l'occasion de mettre en valeur ses atouts et son expérience et d'exprimer sa motivation et ses ambitions. La construction de cette partie est laissée libre au candidat qui aura pu la préparer bien en amont de l'épreuve.

L'échange qui s'ensuit est déterminé par le contenu et la qualité de la présentation qui précède. Il revient donc au candidat de soigner sa présentation, de susciter la curiosité et l'intérêt du jury. Les questions posées ont pour objectif d'amplifier les éléments de présentation et d'en révéler toute la pertinence vis-à-vis du métier auquel se destine le candidat.

LES MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Le candidat ne dispose d'aucune préparation pour traiter les sujets soumis, il les découvre lors de l'entretien avec le jury. Cet entretien à l'issue de la phase de présentation dure 20 minutes, il est destiné à éprouver les qualités d'analyse et de raisonnement du candidat au travers de l'étude de deux situations professionnelles.

Une dizaine de sujets ont été traités par les candidats de cette session 2022. Ces sujets ont abordé diverses situations professionnelles relevant de l'école maternelle et de l'école élémentaire, différentes thématiques générales de l'Education qui ont permis aux candidats de s'interroger sur les grands principes de l'Ecole et sur les valeurs qui la fondent et de construire un premier positionnement professionnel.

Les sujets proposés lors de cette épreuve sont construits de manière identique. On retrouve ainsi : une courte description de la situation professionnelle posée et un questionnement qui renvoie aux valeurs et principes fondamentaux mobilisés par la situation. Le candidat est invité à identifier la problématique soulevée par la situation et à construire des éléments de réponse, à l'appui de ses connaissances et de ses expériences.

Observations des jurys et recommandations aux candidats concernant les deux sous-parties précitées

✓ Sur la forme et le contenu de la présentation

La durée de cette partie de l'épreuve n'est pas toujours bien gérée par les candidats. Certains proposent une présentation qui s'avère trop courte malgré les quelque 5 minutes disponibles. Il importe de veiller au débit de parole (qui a tendance à s'accélérer) pour poser la présentation et rester clair. L'exposé des motivations pour ce métier suggère une posture d'ouverture, dynamique et déterminée et une construction pensée du propos pour convaincre et engager l'échange avec le jury.

Peu de candidats parviennent à faire les liens utiles entre leurs expériences et le métier d'enseignant (référentiel de compétences), à mettre en évidence leurs compétences. Au-delà d'une présentation de leur état civil, il est attendu une mise en perspective des acquis et expériences ainsi que des qualités communicationnelles.

Dans la mesure où cette partie est « entre les mains » du candidat, il est vivement conseillé aux candidats de la préparer, de s'entraîner à se présenter dans le temps imparti et de travailler leur posture et leur qualité d'expression.

Une présentation qui n'est pas strictement chronologique dans l'analyse du parcours réalisé est appréciée.

Une apparence soignée est recommandée.

✓ Sur la forme et le contenu des échanges autour des situations soumises à l'analyse des candidats

Au préalable, il convient de rappeler que si les candidats sont invités à se questionner sur des problématiques professionnelles, le jury n'attend pas une réponse unique qui serait la seule recevable. La réponse recherchée amène les candidats à convoquer leurs capacités d'analyse et à faire preuve de bon sens, à établir des liens entre les situations proposées et leurs connaissances du système éducatif et des valeurs et principes fondamentaux de l'Ecole.

Les questions posées permettent d'explorer divers domaines de la situation et de guider la réflexion.

Les dix minutes allouées à l'analyse de chaque situation constituent une difficulté certaine pour les candidats, le déroulement de cette partie de l'épreuve étant particulièrement rythmé.

Exemples de questions posées par le jury :

- Quel est le rôle des différents acteurs de la communauté éducative ?
- Quelles sont les responsabilités de l'enseignant dans ce cadre ?
- Quels sont les enjeux liés à cet enseignement ?
- Quelles peuvent être les réponses apportées pour les élèves en difficulté ?
- Comment prendre en charge les élèves à besoins particuliers ? Qu'est-ce que l'école inclusive ?
- Quelles sont les instances de travail en équipe ?
- Comment mesurer les progrès des élèves ?
- Comment favoriser les relations entre l'Ecole et les familles ?
- Quelle est la place de l'enseignant dans l'organigramme de l'Éducation nationale ?

Les questions peuvent également prendre la forme de mises en situation, d'hypothèses du type « et si... ? » « Imaginons que... ».

Les membres du jury ont particulièrement valorisé les prestations des candidats qui :

- ont su se présenter les enjeux de la situation professionnelle ;
- ont mené une réflexion personnelle sur cette situation ;
- ont fait preuve d'esprit critique ;
- se sont appuyés sur leurs connaissances et leurs expériences (notamment dans les classes), ont cité des exemples concrets en faisant des analogies ;
- se sont laissés accompagner par le questionnement du jury pour proposer une réponse construite à la problématique de départ ;
- ont fait preuve de leur capacité d'écoute.

Les meilleurs candidats élaborent un propos reflétant un positionnement personnel mais nuancé témoignant de leur capacité à appréhender toute la complexité du métier. Cette posture réflexive et cette ouverture d'esprit constituent un postulat nécessaire à la formation future et est très appréciée et valorisée.

Les meilleurs candidats témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels qu'ils mettent au service d'une réflexion personnelle.

Et si les membres du jury conduisent un questionnement soutenu et font preuve d'une vraie exigence, la plus grande bienveillance est observée lors des interrogations, ce qui constitue un contexte favorable à la discussion. Il est conseillé aux candidats d'appréhender cette discussion avec sérénité et confiance, malgré les enjeux, pour s'assurer d'une posture d'écoute de qualité.

Plus généralement, il est attendu des candidats :

- qu'ils connaissent le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » B.O n° 30 du 25 juillet 2013 ;
- qu'ils connaissent les droits et les devoirs qui sous-tendent l'action du fonctionnaire ;
- qu'ils connaissent les principes fondamentaux et les valeurs de l'école républicaine ;
- qu'ils maîtrisent le lexique professionnel spécifique ;
- qu'ils se projettent avec conviction, dynamisme et réalisme dans la fonction de Professeur des Ecoles ;
- qu'ils maîtrisent la langue française (syntaxe, niveau de langue), qu'il s'expriment clairement (articulation, hauteur, débit) et prennent déjà conscience de leur rôle modélisant dans le cadre de l'enseignement du français ;
- qu'ils aient des connaissances sur le système éducatif dans le cadre de la Loi sur la Refondation de l'école de la République, sachant faire référence aux textes officiels en vigueur ;
- qu'ils fassent preuve d'écoute (capacités communicationnelles) ;
- qu'ils connaissent les grandes phases du développement de l'enfant permettant d'anticiper et d'appréhender ses besoins ;
- qu'ils partagent les valeurs de la république afin de les faire partager ;

- qu'ils montrent des capacités d'écoute et d'analyse ;
- qu'ils fassent preuve d'honnêteté : il est préférable de reconnaître qu'on ne sait pas répondre à une question, qu'on ne maîtrise pas un concept plutôt que d'essayer de répondre à tout prix ;
- qu'ils approfondissent leurs connaissances de l'école maternelle et de ses spécificités ;
- qu'ils approfondissent leurs connaissances quant à l'usage pédagogique du numérique ;
- qu'ils approfondissent leur connaissance des programmes ;
- qu'ils fassent preuve de curiosité : qu'ils soient attentifs à l'évolution du système éducatif, qu'ils prennent connaissance de l'actualité de l'éducation ;
- qu'ils approfondissent leurs connaissances des parcours éducatifs dont le parcours d'éducation artistique et culturel ;
- qu'ils connaissent quelques références/ sites institutionnels ;
- qu'ils montrent une certaine culture générale ;
- qu'ils fassent part de leurs expériences professionnelles pour mettre en évidence leur engagement.

Par ailleurs, le jury est en droit d'attendre des candidats une tenue vestimentaire correcte et appropriée à un contexte professionnel, de même qu'une attitude respectueuse à son égard.

Par ailleurs, s'il est bien légitime de ressentir une certaine appréhension au moment d'un oral de concours de recrutement, un entraînement régulier e permettra sans doute une meilleure maîtrise.

<p>Epreuve d'admission facultative : langue vivante étrangère 1 heure (20 points)</p>
--

➤ **Descriptif et déroulé de l'épreuve**

Durée : 1 heure (30 minutes de préparation suivies d'un entretien de 30 minutes)

Toutes les informations relatives à l'épreuve sont accessibles grâce aux liens suivants :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98653/les-epreuves-du-crpe-externe-du-troisieme-crpe-et-du-second-crpe-interne.html>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075701>

✓ **Le cadrage de l'épreuve**

L'épreuve facultative de langues vivantes offre un cadre nouveau pour l'évaluation du niveau de langues vivantes des candidats au Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles.

Le niveau de langue **minimum** attendu est B2, en référence au *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL). L'évaluation prend notamment appui sur un contexte pédagogique induit par le sujet fourni par le jury. Les échanges pourront également porter sur le parcours des candidats et sur leurs connaissances des cultures dont la langue vivante choisie est l'expression.

Désormais, les candidats ne sont plus évalués à partir d'un dossier personnel, comme ce fut précédemment le cas. À partir de la session 2022, un support leur est fourni par le jury. Il peut être de natures variées : déroulé de séance ou de séquence d'enseignement, document d'évaluation, production d'élève, extrait de manuel ou de programme, article de recherche en didactique des langues, cette liste n'étant pas exhaustive.

Cette épreuve est facultative. Seuls les points obtenus au-dessus de la note de 10/20 sont pris en compte dans le calcul du total d'admission. En revanche, une note en-deçà de ce seuil n'est pas pénalisante.

✓ Le déroulé de l'épreuve

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, le candidat dispose d'un sujet composé d'un support, accompagné d'une consigne qui peut varier en fonction de la nature de ce support. L'utilisation d'un dictionnaire bilingue, fourni par l'administration, est autorisée pendant toute la durée de cette préparation.

L'entretien face au jury se décompose en **trois moments distincts** :

- **la première partie (10 minutes)** consiste en un **échange** avec le jury **dans la langue étrangère choisie**. Le candidat se présente brièvement, puis présente le support qui lui a été fourni ;
- **la deuxième partie (10 minutes)** est une **prise de parole en continu en français**, au cours de laquelle le candidat décrit sa proposition d'exploitation pédagogique du support, en précisant ses objectifs et les modalités d'exploitation envisagées ;
- **la troisième partie (10 minutes)** est un **échange dans la langue étrangère choisie** : le candidat/la candidate est amené(e) à compléter et à préciser le propos qu'il/elle aura tenu dans les deux premières phases de l'épreuve.

➤ Les sujets proposés

Les sujets proposés ont été de natures aussi variées que possible. Aucun support audiovisuel n'a cependant été proposé pour des raisons d'organisation.

Toutefois on gardera à l'esprit que les exploitations pédagogiques proposées pourront, et parfois devront, envisager l'entraînement et l'évaluation des compétences de réception et d'expression à l'oral, toujours en se fixant des objectifs raisonnables au regard des programmes et des niveaux visés.

Tous les sujets étaient présentés selon le format suivant :

- en page 1 : un rappel des différents moments de l'épreuve ;
- en page 2 : la source du support pédagogique assortie d'une consigne pour l'exploitation pédagogique du support, à lire attentivement ;
- en page 3 (et éventuellement 4) : le support pédagogique sur lequel le candidat doit composer.

➤ Éléments statistiques et résultats

Répartition des candidats

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Total
Inscrits à l'épreuve (Tous concours)	6	306	40	10	362
Admissibles inscrits à l'épreuve (Tous concours)	1	68	13	4	86
Admissibles Public externe	1	60	11	3	75
Admissibles Public 2ème concours interne		2	2		4

Admissibles Public 3ème concours		4		1	5
Admissibles Privé externe		1			1
Admissibles Privé 2ème concours interne					
Admissibles Privé 3ème concours		1			1
Candidats présents	1	63	13	3	80

Moyenne des notes des candidats admissibles présents à l'épreuve

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Moyenne pondérée
Tous concours	12	12,36	15	12,83	12,80
Public	12	12,39	15	12,83	12,84
Privé		11,5			11,5

Répartition des notes (/20) des candidats admissibles présents à l'épreuve

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Total
Notes < 10		22	2	1	25
Notes > 10	1	40	10	2	53
10 ≤ notes ≤ 12	1	7	2	1	10
12 < notes ≤ 14		9	1		10
14 < notes ≤ 16		9	1		10
Notes > 16		16	7	1	24

Répartition des notes (/20) des candidats admis (hors listes complémentaires)

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Total
Notes < 10		19	1	1	22
Notes > 10		35	8	1	44
10 ≤ notes ≤ 12		7	1	1	9
12 < notes ≤ 14		9	1		10
14 < notes ≤ 16		6	1		7
Notes > 16		14	6		20

Ce qui est évalué

La maîtrise de la langue étrangère à l'oral

➤ *Le niveau attendu*

Pendant l'épreuve, les candidats seront amenés à s'exprimer en langue étrangère à la fois sur le domaine professionnel qui les intéresse, mais aussi sur leur parcours personnel et/ou scolaire et universitaire et/ou professionnel, ainsi que sur leurs connaissances culturelles.

Les commissions se sont réjouies d'avoir entendu de nombreuses prestations qui ont largement satisfait à cette attente d'un niveau minimum B2. Les descripteurs suivants, extraits du CECRL¹, permettent de cerner le niveau B2, minimum à faire valoir pendant les parties 1 et 3 de l'épreuve :

S'adresser à un auditoire lors d'une interaction orale	
C2	- S'adapte avec assurance et souplesse pour répondre aux besoins d'un auditoire.
C1	- Peut gérer les objections convenablement, y répondant avec spontanéité et presque sans effort. - Peut débattre d'un problème complexe, formuler de façon précise les points soulevés et utiliser l'emphase de façon efficace. - Peut développer un argument systématiquement, dans un discours bien structuré, en tenant compte de l'avis de l'interlocuteur et en soulignant les points significatifs avec des exemples à l'appui et une conclusion appropriée.
B2 (niveau minimum requis)	- Peut prendre en charge une série de questions, après l'exposé, avec un degré d'aisance et de spontanéité qui ne cause pas de tension à l'auditoire ou à lui-même. - Peut développer une argumentation claire, en élargissant et confirmant des points de vue par des arguments secondaires et des exemples pertinents. - Peut enchaîner des arguments avec logique. - Peut expliquer un point de vue sur un problème en donnant les avantages et les inconvénients d'options diverses.
B1²	- Peut gérer les questions qui suivent un exposé, mais peut devoir faire répéter si le débit est rapide. - Peut donner brièvement raisons et explications relatives à des opinions, projets et actions.

Étendue linguistique générale	
C2	- Peut mettre à profit une maîtrise globale et fiable d'une gamme très étendue de langue pour formuler précisément sa pensée, insister, discriminer et lever l'ambiguïté. Ne montre aucun signe indiquant qu'il/elle doit restreindre ce qu'il/elle veut dire.
C1	- Peut choisir la formulation appropriée dans un large répertoire de langue pour exprimer sans restriction ce qu'il/elle veut dire. - Peut utiliser une gamme étendue de structure grammaticales complexes de façon appropriée et avec beaucoup de souplesse.
B2	- Possède une gamme assez étendue de langue pour pouvoir faire des descriptions claires, exprimer des points de vue et développer des arguments sans chercher ses mots de manière évidente et en utilisant des phrases complexes.

¹ Pour davantage de précisions, d'autres descripteurs sont consultables dans le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : apprendre, enseigner, évaluer – Volume complémentaire* (Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2021, <https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-apprendre-enseigne/1680a4e270>)

² Le niveau B1 est en-deçà du niveau minimum requis

(niveau minimum requis)	- Peut s'exprimer clairement et sans donner l'impression d'avoir à restreindre ce qu'il/elle souhaite dire.
B1	- Possède suffisamment de moyens linguistiques pour s'en sortir, et suffisamment de vocabulaire pour s'exprimer avec quelques hésitations et périphrases sur des sujets tels que la famille, les loisirs et centres d'intérêt, le travail, les voyages et l'actualité, mais le vocabulaire limité conduit à des répétitions et parfois même à des difficultés de formulation. - Possède une gamme assez étendue de langue pour décrire des situations imprévisibles, expliquer les points principaux d'un problème ou d'une idée avec assez de précision pour exprimer sa pensée sur des sujets abstraits ou culturels tels que la musique ou le cinéma.

Maîtrise phonologique générale	
C2	- Peut utiliser tout l'éventail des traits phonologiques de la langue cible avec un haut degré de maîtrise – y compris les traits prosodiques tels que l'accent tonique et phrastique, le rythme et l'intonation –, de façon à ce que les moindres détails de son message soient clairs et précis. La présence d'un accent venant d'autre(s) langue(s) n'affecte aucunement ni la compréhension, ni l'efficacité de la transmission et de la mise en valeur du sens.
C1	- Peut utiliser avec une assez bonne maîtrise tout l'éventail des traits phonologiques de la langue cible, de façon à être toujours intelligible. Peut articuler pratiquement tous les sons de la langue cible ; on peut noter la présence d'un accent venant d'autre(s) langue(s) mais cela n'affecte en rien la compréhension.
B2 (niveau minimum requis)	- Peut en général utiliser la bonne intonation, placer correctement l'accent et clairement articuler les sons isolés ; l'accent a tendance à subir l'influence de l'une ou l'autre des langues parlées, mais l'impact sur la compréhension est négligeable ou nul.
B1	- La prononciation est en général intelligible ; l'intonation et l'accentuation des énoncés et des mots n'empêchent pas la compréhension du message. L'une ou l'autre des langues parlée a en général une influence sur l'accent.

➤ *Conseils donnés aux candidats pour une meilleure maîtrise de la langue étrangère choisie*

Les échanges avec les candidats au cours des entretiens confirment que ce sont ceux qui ont poursuivi leur pratique de la langue étrangère qui ont obtenu les meilleurs résultats. Sans nécessairement être plongé dans un bain linguistique constant, un entraînement régulier, qui mobilise toutes les activités langagières – chacune contribuant à sa manière à l'enrichissement et à la mémorisation des outils mobilisables dans une situation de communication donnée – permet de se maintenir au niveau minimum requis, voire à le dépasser. L'épreuve du concours étant orale, il est souhaitable de renforcer sa connaissance et sa maîtrise des traits phonologiques (accents de mots, de phrases, réalisations phonologiques) de la langue étrangère en l'écoutant, mais aussi en se familiarisant avec les transcriptions phonologiques fournies dans les dictionnaires, qui permettent une vérification immédiate.

Pendant les échanges, les candidats seront amenés à préciser leur propos, parfois faire patienter son auditoire le temps de la réflexion au moyen d'expressions appropriées, demander des précisions, argumenter, vérifier qu'ils se sont bien fait comprendre, reformuler, par exemple. Pour être mobilisées à bon escient, ces compétences propres aux situations d'échange, doivent aussi faire l'objet d'un entraînement régulier.

La réflexion didactique et pédagogique

L'apprentissage des langues vivantes, dont l'objet est le développement progressif des compétences dans les cinq activités langagières (écouter, lire, parler en continu, parler en interaction, s'exprimer à l'écrit), nécessite que soit menée une réflexion pédagogique et didactique de bon aloi, pour un

enseignement le plus efficace possible, qui doit permettre les progrès de tous les élèves et contribuer à fluidifier et sécuriser la poursuite de leur parcours linguistique au-delà de l'école primaire. Cette réflexion pourra notamment porter sur la motivation des élèves, le sens à donner aux apprentissages, les démarches d'entraînement et d'évaluation des compétences dans les différentes activités langagières, la diversité des modalités d'enseignement et des outils mobilisables, la mise en place d'un environnement favorable à l'apprentissage.

➤ **Remarques et conseils du jury**

La maîtrise de la langue vivante étrangère (Parties 1 et 3 de l'épreuve)

Remarques du jury : Le jury se réjouit d'avoir pu entendre des candidats qui ont su faire preuve d'aisance et de maîtrise dans la langue étrangère qu'ils ont choisie, signe de leur appétence pour cette langue, dont leurs futurs élèves pourront bénéficier.

S'appuyant notamment sur le contexte professionnel, l'épreuve requiert une maîtrise suffisante du lexique qui s'y réfère. On peut raisonnablement attendre de la part des candidats qu'ils soient en mesure de s'exprimer sur la nature des supports, les compétences qu'il permet de travailler travaillées, la préparation en amont des enseignements (séquence, séance, objectifs, activités langagières, compétences), les outils utilisés, l'évaluation, et de décrire les activités proposées, en évitant le recours à des barbarismes.

Conseil : Lors des entraînements à l'épreuve, les candidats sont invités à identifier les termes relatifs au contexte pédagogique pour en rechercher les équivalents dans la langue étrangère choisie. En effectuant eux-mêmes cette démarche, ils les mémoriseront mieux pour ensuite savoir les mobiliser le moment venu.

○ **La présentation personnelle (Partie 1 de l'épreuve)**

Remarques du jury : Les présentations personnelles, souvent préparées avec soin et bien structurées, évoquaient en fonction des profils une appétence particulière pour les langues vivantes étrangères et les cultures dont elles sont l'expression, les points notables du parcours linguistique scolaire et universitaire, des expériences personnelles au travers de rencontres ou de voyages, et une pratique régulière de la langue vivante choisie, dans un contexte privé ou non. Bien entendu, tel type de parcours ne saurait avoir plus de valeur qu'un autre, mais une réflexion sur ces points permet aux candidats de s'exprimer dans une langue de bonne facture. Certains candidats se sont également interrogés sur leurs atouts et axes de progression qu'ils envisagent, ce qui a été fort apprécié.

Conseils : Le temps dédié à ce moment de l'épreuve contraint à effectuer des choix parmi les points qu'ils souhaitent aborder. Bien sûr, une présentation riche permettra sans doute de faire valoir la maîtrise d'une langue variée, mais ce moment de l'épreuve ne doit pas prendre le pas sur la présentation du support. On veillera également à ne pas s'enfermer dans une présentation personnelle qui serait un discours convenu appris par cœur ou lu, ce qui pourrait altérer la qualité de l'échange.

○ **La présentation du support (Partie 1 de l'épreuve)**

Remarques du jury : L'observation d'un support pédagogique, quel qu'il soit, est un préliminaire nécessaire à la préparation d'une séance d'enseignement, et de la séquence pédagogique dans laquelle elle s'inscrit. Un regard critique sur le support sera propice à une exploitation pédagogique efficace. Le jury a été sensible à la qualité des présentations qui ont clairement fait part des compétences que le support permet d'entraîner ou d'évaluer et des connaissances qu'il permet d'apporter, et l'ont rattaché à un thème culturel du programme. Les prérequis nécessaires à la mise en œuvre des projets proposés ont été identifiés ainsi que les éventuels obstacles, auxquels les candidats ont proposé de remédier.

Conseils : Les références du support, précisées en page 2 du sujet, fournissent des informations précieuses sur lesquelles s'appuyer pour une présentation satisfaisante.

Le candidat qui se présente à l'épreuve en connaît le format. La consigne également présente en page 2 du sujet doit toutefois faire l'objet d'une attention particulière : elle peut légèrement varier en fonction de la nature du support et indiquer des points d'appui pour l'analyse et, *in fine*, l'exploitation pédagogique du support. On prêterait par exemple une attention particulière aux pictogrammes dans les extraits de manuels, qui sont des indications précieuses quant aux activités langagières travaillées. La nature des supports eux-mêmes peut amener à s'interroger sur les activités de réception et de production à privilégier. Toutefois, le temps imparti à cette partie de l'épreuve étant limité, il importe de faire des choix pertinents, en privilégiant les aspects du support sur lesquels s'appuieront les propositions d'exploitation en classe qui seront présentées dans la deuxième partie de l'épreuve.

○ **L'exploitation pédagogique du support (Parties 2 et 3 de l'épreuve)**

Remarques du jury : Les meilleures exploitations pédagogiques proposées sont celles qui ont préparé avec pertinence à des projets finaux motivants et éventuellement interdisciplinaires, au travers d'activités opérationnelles. Ces exploitations s'inscrivent dans des séquences aux objectifs bien choisis, qui font sens, et mettent les élèves en situation de réussite au moment des évaluations prévues. Les candidats qui ont composé sur une production d'élèves devaient identifier s'il s'agissait d'un entraînement, d'une évaluation ou de la réalisation d'un projet final, définir les connaissances mobilisées et les compétences entraînées ou évaluées, envisager une démarche qui favorise les progrès et la réussite des élèves. Au-delà de l'exposé en français, ils ont été en mesure de s'exprimer sur ces différents aspects dans la langue étrangère choisie en développant la prise en compte de la diversité des profils dans une mise en œuvre favorable aux progrès de tous.

Conseils : L'épreuve est avant tout une épreuve de langue vivante. La seule présentation en français de l'exploitation pédagogique, limitée à 10 minutes, ne permet sans doute pas de proposer une présentation exhaustive. Au cours de la troisième partie de l'épreuve, les candidats seront amenés à préciser leur pensée, à argumenter, et à développer les divers aspects susmentionnés dans la langue étrangère choisie, et ainsi mettre à profit leur maîtrise de la langue et leur réflexion pédagogique et didactique.

Au cours de leur exposé ou lors des échanges, les candidats pourront s'efforcer d'appliquer les conseils suivants :

- éviter les démarches axées sur la seule acquisition du lexique et/ou la maîtrise grammaticale. Il convient en effet de privilégier le développement des compétences dans les différentes activités langagières. Le lexique, la grammaire, la phonologie sont au service de ces compétences ;
- être en mesure de proposer des objectifs raisonnables qui prennent en compte le niveau du public ciblé ;
- ne pas omettre les aspects culturels de l'enseignement des langues vivantes ;
- donner du sens à son exploitation pédagogique du support en l'inscrivant dans une démarche de projet. Dans le cas où le support serait une production d'élève ou une évaluation, il convient d'identifier les compétences et les connaissances mobilisées et/ou évaluées, pour envisager la manière dont elles ont été respectivement entraînées et apportées ;
- identifier les prérequis nécessaires au bon déroulement du projet proposé ;
- anticiper les obstacles à la réalisation du projet et éventuellement envisager une remédiation ;
- envisager la possibilité de s'inscrire dans une perspective interdisciplinaire pertinente ;
- prendre en compte la diversité des profils, et recourir à des modalités d'enseignement variées ;

- éventuellement être en mesure de prendre en compte d'autres pistes proposées par le jury, de les valider ou de les écarter en justifiant son choix.
- **Les connaissances à mobiliser (Ensemble de l'épreuve)**
 - *Les connaissances culturelles*

Remarques du jury : Dans les programmes des cycles 2 et 3, la partie « Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et le cas échéant une langue régionale » du domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de cultures (« Les langages pour penser et communiquer ») souligne le versant culturel de l'apprentissage des langues vivantes.

Conseil : Le jury invite tous les candidats à veiller à une maîtrise satisfaisante de leurs connaissances culturelles, notamment de celles liées à la jeunesse dans la langue vivante qu'ils ont choisie.

- *Les connaissances pédagogiques et didactiques*

Remarques du jury : Certains candidats avaient une connaissance satisfaisante des supports utilisables en classe, des phases d'une séance d'enseignement, de la diversité des modalités de travail au sein de la classe. La pertinence des références aux programmes, au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au Plan langues vivantes a été très appréciée par le jury.

Conseils : Les candidats sont invités à prendre connaissance des programmes des cycles 2 et 3, ainsi que des préconisations pour l'éveil aux langues dès l'école maternelle. Ils pourront également s'interroger sur la construction des compétences dans les différentes langues vivantes, en faisant la part des démarches d'entraînement de celles d'évaluation, et à se saisir des stratégies à développer chez les élèves, tout comme ils se familiariseront avec celles auxquelles ils auront recours en tant qu'enseignants pour favoriser l'implication et la motivation de tous. En outre, il est rappelé que les apprentissages se font dans le cadre du parcours de l'élève ; une réflexion sur les liaisons inter-cycles (école maternelle-CP, cycle 2-cycle 3 et école-collège) permettra d'enrichir les exploitations pédagogiques et la teneur des entretiens. L'observation de séances d'enseignement et la lecture des ouvrages et ressources référencés dans la partie « Bibliographie/sitographie » alimenteront certainement cette réflexion.

- **La posture des candidats (Ensemble de l'épreuve)**

Remarques du jury : Le jury a beaucoup apprécié l'attitude professionnelle de nombreux candidats, signe qu'ils se projettent déjà dans leur futur métier. Il souligne par ailleurs la volonté de certains qui, confrontés à une difficulté, ne se sont pas découragés, mais ont au contraire mobilisé avec persévérance leurs connaissances et leur réflexion pour la dépasser.

Nombreux sont ceux qui ont fait la preuve de leur aptitude au dialogue et à la réflexion en se détachant de leurs notes et, ainsi, à véritablement s'impliquer avec dynamisme, réactivité, et enthousiasme dans les échanges. Ils se sont montrés à même de justifier leurs choix, de les compléter et/ou de les remettre en question, ce qui a contribué à la qualité de leur prestation.

Conseils : En tant que futurs professeurs des écoles, les candidats sont invités à ne pas négliger ces aspects qui relèvent de la posture de l'enseignant qui, en se posant en exemple, contribue à la construction de ses jeunes élèves. Par ailleurs, s'il est bien naturel de ressentir une appréhension lors d'une épreuve de concours, même facultative, un entraînement régulier à cette épreuve sur des supports variés contribuera à l'atténuer.

Bibliographie/sitographie

Programmes

Ces programmes ont été publiés dans le BOEN n°31 du 30 juillet 2020, et sont consultables en utilisant le lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39771

- *Programme du cycle 1 (Éveil à la diversité linguistique)*

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018712A.htm>

- *Programme du cycle 2 : Langues vivantes (étrangères ou régionales)*

https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/88/5/ensel714_annexe1_1312885.pdf

- *Programme du cycle 3 : Langues vivantes (étrangères ou régionales)*

https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/88/7/ensel714_annexe2_1312887.pdf

Ressources diverses

- *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer – Volume complémentaire* (Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg 2021, <https://rm.coe.int/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-apprendre-enseigner/1680a4e270>)

- *Créer un environnement et un climat propices à l'apprentissage des langues étrangères et régionales et ouvrir aux autres cultures et à la dimension internationale*

<https://eduscol.education.fr/document/14548/download>

- *Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école*

<https://eduscol.education.fr/159/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangees>

- *Plan d'actions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères*

<https://eduscol.education.fr/document/2294/download?attachment>

- *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde*, rapport remis par Chantal MANÈS-BONNISSEAU et Alex TAYLOR le 12 septembre 2018,

<https://www.education.gouv.fr/media/15155/download>

Références des dictionnaires prêtés par l'administration pour le temps de préparation

- Allemand : *Grand Dictionnaire allemand* – dictionnaire bilingue (Larousse)

<https://www.editions-larousse.fr/livre/grand-dictionnaire-francais-allemand-9782035927217>

- Anglais : *Le Robert & Collins Compact Plus* – dictionnaire bilingue (Robert & Collins)

<https://www.lerobert.com/dictionnaires/anglais/langue/dictionnaire-le-robert-collins-compact-plus-anglais-nouvelle-edition-9782321013969.html>

- Espagnol : *Grand Dictionnaire d'espagnol* – dictionnaire bilingue (Larousse)

<https://www.editions-larousse.fr/livre/grand-dictionnaire-francais-espagnol-9782035935144>

- Italien : *Grand Dictionnaire italien* – dictionnaire bilingue (Larousse)

<https://www.editions-larousse.fr/livre/grand-dictionnaire-francais-italien-9782035927224>